BUDGET 2003 • 2004

Plan budgétaire

Québec

103-07536/

BUDGET 2003 • 2004

Plan budgétaire

Finances Québec

Budget 2003-2004
Plan budgétaire

ISBN 2-551-21825-X
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Date de parution : juin 2003
© Gouvernement du Québec, 2003

Plan budgétaire 2003-2004

Section 1
L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2003

Section 2
La situation financière du gouvernement en 2002-2003 et les emprunts du secteur public

Section 3
Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Section 4
Mesures pour résorber l'impasse budgétaire

Section 5
Les mesures de resserrements aux dépenses fiscales

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2003

Faits saillants 3

Perspectives économiques internationales 4

Reprise économique modérée des grands pays industrialisés 4

Aux États-Unis, la reprise reste fragile 5

Au Canada, les conditions monétaires se resserrent 7

Bilan de l'économie québécoise en 2002 8

Forte croissance de l'économie du Québec 8

La demande intérieure a bénéficié d'importants stimuli 8

Les ventes au détail ont fortement progressé 9

Les exportations ont diminué 9

La croissance économique s'est atténuée au fil des trimestres 10

Perspectives économiques du Québec pour 2003 11

Le ralentissement amorcé en 2002 se poursuit 11

Les mises en chantier diminuent mais demeurent élevées 11

La confiance élevée des ménages limite le ralentissement de la consommation 11

Faible reprise des exportations 11

L'investissement non résidentiel des entreprises s'accélère 12

Croissance plus modérée de l'emploi 12

Comparaison avec les prévisions du secteur privé 14

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2003

Cette section présente les prévisions économiques qui ont servi à la mise à jour des équilibres financiers.

Faits saillants

L'année 2002 a été marquée par un contexte de reprise mondiale modérée. En effet, malgré la présence de politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes, les principaux pays industrialisés ont vu leur croissance limitée à 1,8 %.

En dépit de ce contexte, le Québec a connu une année de forte croissance, celle-ci atteignant 4,3 %. Cette performance s'est notamment matérialisée par la création de 118 200 emplois et la mise en chantier de 42 500 unités résidentielles, le niveau le plus élevé depuis 1991.

Toutefois, au fur et à mesure que l'année avançait, on notait un ralentissement de la croissance économique, provoqué par la baisse graduelle des investissements non résidentiels et par la faiblesse des exportations.

Ce ralentissement de l'économie perceptible en 2002 s'amplifiera en 2003. La demande intérieure québécoise sera particulièrement affectée par les hausses de taux d'intérêt, la fin de certains stimuli économiques, les effets du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et les mesures mises en place pour redresser la situation financière du gouvernement. Cependant, la construction résidentielle continuera de soutenir la consommation de biens durables, alors que les investissements non résidentiels des entreprises s'accéléreront.

Par ailleurs, les exportations contribueront peu à la croissance économique québécoise en 2003, en raison d'une progression modérée de l'économie américaine, de l'appréciation du dollar canadien et de la baisse des exportations du secteur automobile. Ainsi, la croissance du PIB réel québécois devrait s'établir à 2,5 % en 2003.

Perspectives économiques internationales

Reprise économique modérée des grands pays industrialisés

Après avoir ralenti à 0,9 % en 2001, l'activité économique des pays industrialisés s'est quelque peu redressée en 2002 et a atteint 1,8 %. Cette reprise était attendue, compte tenu de l'effet stimulateur de divers facteurs, dont l'important assouplissement des politiques monétaires pratiquées par les banques centrales, lesquelles ont diminué les taux directeurs à des niveaux jamais observés au cours des quarante dernières années. Les autorités gouvernementales ont également contribué à soutenir la croissance économique par la mise en place de mesures fiscales et budgétaires expansionnistes.

Toutefois, la reprise a perdu de son élan en fin d'année 2002, alors que les prix du pétrole ont augmenté, que les marchés boursiers ont connu de nouvelles baisses et que l'anticipation d'un conflit militaire en Irak a contribué à diminuer la confiance des agents économiques. Néanmoins, la détente monétaire, conjuguée aux politiques budgétaires expansionnistes de certains pays, notamment des États-Unis, continue de soutenir l'activité économique des pays industrialisés. Celle-ci devrait progresser de 1,9 % en 2003, un rythme nettement inférieur à celui observé à la fin des années quatre-vingt-dix.

TABLEAU 1.1

BILAN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES PAYS INDUSTRIALISÉS
(PIB réel, variation en pourcentage)

	1996-2000[1]	2001	2002	2003
Pays industrialisés	3,3	0,9	1,8	1,9
Japon	1,4	0,4	0,3	0,8
Union européenne	2,8	1,6	1,0	1,3
- Allemagne	1,8	0,6	0,2	0,5
- France	2,8	1,8	1,2	1,2
- Royaume-Uni	2,9	2,0	1,6	1,9
États-Unis	4,0	0,3	2,4	2,2
Canada	4,1	1,9	3,3	2,3

Sources : Fonds monétaire international, Consensus Economics, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

(1) Taux de croissance annuel moyen.

Les économies du Japon et de l'Europe, toujours aux prises avec des déséquilibres persistants, connaîtront une croissance moins forte que celle des économies nord-américaines.

Ainsi, au Japon, devant la lenteur et l'inefficacité des réformes structurelles mises en place, la situation économique ne pourra véritablement s'améliorer. Malgré des taux d'intérêt de court terme près de zéro, l'investissement des entreprises, durement affecté par la baisse de la demande de produits de haute technologie, contribuera peu à l'essor économique. De plus, les ménages, qui doivent composer avec des baisses de revenus personnels réels et une déflation persistante, continueront de reporter leurs dépenses. Ainsi, après une croissance de 0,3 % en 2002, l'activité économique ne s'accroîtra que de 0,8 % en 2003.

De même, au sein de l'Union européenne, plusieurs pays sont aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêcheront de mettre en place des stimuli additionnels afin de soutenir la relance. En particulier, l'Allemagne, qui compte pour 23 % de l'économie de l'Union européenne, ne s'est pas encore remise de sa réunification et est aux prises avec des problèmes structurels qui tardent à se corriger. En effet, le pays compte un important secteur industriel, axé sur la production de biens d'investissement, qui doit composer avec des coûts de main-d'œuvre élevés, ce qui réduit sa capacité à concurrencer les économies d'Asie et d'Europe de l'Est.

Dans ce contexte, après une faible hausse de 1,0 % en 2002, la croissance économique de l'Union européenne ne connaîtra qu'une modeste amélioration en 2003, le PIB réel devant s'accroître de 1,3 %.

Aux États-Unis, la reprise reste fragile

Aux États-Unis, l'économie a continué d'enregistrer une croissance de la production et des revenus personnels, et ce, malgré la perte de plus de deux millions d'emplois depuis deux ans. Cette performance est attribuable à des gains significatifs de productivité, qui se sont transmis aux salaires, et à des éléments financiers et fiscaux très favorables à la consommation.

À cet effet, les ménages américains, le moteur de la croissance, ont profité des faibles taux d'intérêt en vigueur et se sont prévalus des programmes de refinancement hypothécaire et des promotions de taux d'intérêt zéro à l'achat d'un véhicule automobile. De plus, à ces stimuli financiers, se sont additionnées d'importantes baisses d'impôt consenties par le gouvernement américain depuis 2001.

Néanmoins, la reprise de l'économie américaine reste jusqu'ici fragile. En effet, le pays doit toujours composer avec un important excédent de capacités de production, surtout dans le secteur des nouvelles technologies, un endettement élevé des agents économiques ainsi que des déficits de la balance commerciale et du gouvernement fédéral.

GRAPHIQUE 1.1

IMPORTANT EXCÉDENT DE PRODUCTION DANS LE SECTEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES AUX ÉTATS-UNIS
(taux d'utilisation des capacités en pourcentage)

Source : Global Insight.

GRAPHIQUE 1.2

NIVEAU ÉLEVÉ DU SERVICE DE LA DETTE DES MÉNAGES AMÉRICAINS
(service de la dette des ménages en pourcentage du revenu personnel disponible)

Source : Global Insight.

Ainsi, touché par la persistance des déséquilibres macroéconomiques, le PIB réel devrait progresser de 2,2 % en 2003, un rythme similaire à celui de 2002, mais nettement inférieur à celui de 4,0 % enregistré en moyenne entre 1996 et 2000.

Par ailleurs, certains éléments positifs se conjugueront pour permettre à l'économie américaine d'entamer une reprise graduelle dès la deuxième moitié de 2003. Ainsi, les stimuli fiscaux déjà en place et le nouveau plan de relance économique, adopté par le Congrès en mai dernier, continueront de soutenir l'activité économique.

En outre, les faibles taux d'intérêt offriront toujours aux ménages un accès au crédit à peu de frais tandis que la dépréciation du dollar américain rendra le secteur manufacturier plus concurrentiel. Par ailleurs, la consommation sera soutenue par la reprise graduelle de l'emploi et la progression des salaires.

Enfin, le contrôle des coûts de production et la poursuite des gains de productivité observés en 2002 permettront aux entreprises d'assainir leur bilan, favorisant ainsi un redressement graduel de leurs investissements.

Au Canada, les conditions monétaires se resserrent

Soutenue par une demande intérieure dynamique, l'économie canadienne a progressé de 3,3 % en 2002. Selon la Banque du Canada, elle fonctionne maintenant près de son niveau potentiel, accentuant ainsi les risques d'une recrudescence de l'inflation.

Confrontée à ce dynamisme, la Banque du Canada a déjà relevé le taux de financement à un jour de 125 points de base à 3,25 %. Elle devrait continuer de resserrer graduellement sa politique monétaire en raison de son désir de maintenir l'inflation autour de 2 %, le centre de sa fourchette cible.

En 2002, le dollar canadien avait continué de se déprécier vis-à-vis de la devise américaine, notamment en raison du rôle de valeur refuge qu'a joué le dollar américain à la suite des événements du 11 septembre 2001 et de la volatilité accrue des marchés financiers internationaux. En 2003, des taux d'intérêt plus élevés au Canada qu'aux États-Unis se traduisent toutefois par une appréciation importante du dollar canadien face au dollar américain.

Compte tenu de ce resserrement des conditions monétaires et du contexte international morose, l'économie canadienne devrait ralentir à 2,3 % en 2003.

GRAPHIQUE 1.3

HAUSSE GRADUELLE DES TAUX D'INTÉRÊT
(taux de financement à un jour, en pourcentage)

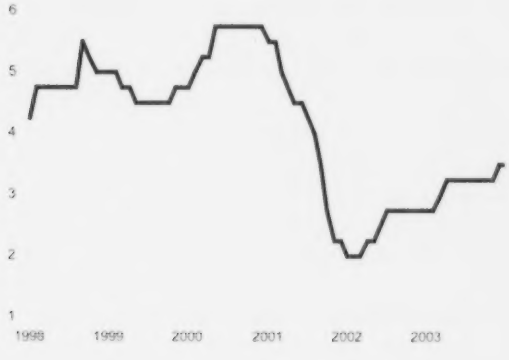

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.4

REMONTÉE DU DOLLAR CANADIEN
(en cents américains)

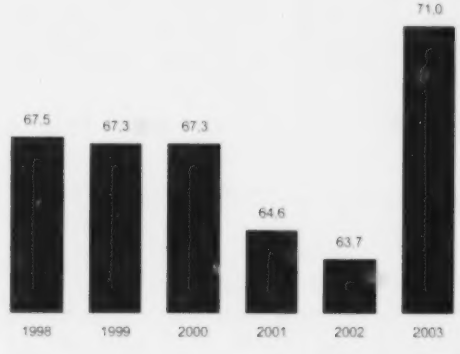

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

Bilan de l'économie québécoise en 2002

Forte croissance de l'économie du Québec

Dans un contexte de reprise économique modérée des pays industrialisés, le Québec a connu une forte croissance en 2002. En fait, le PIB réel a crû de 4,3 %, alors qu'il a augmenté de 3,3 % au Canada, de 2,4 % aux États-Unis et de 1,8 % dans l'ensemble des pays industrialisés. La performance économique enregistrée au Québec a notamment permis la création de 118 200 emplois en 2002.

GRAPHIQUE 1.5

L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE S'EST DÉMARQUÉE
(PIB réel, variation en pourcentage)

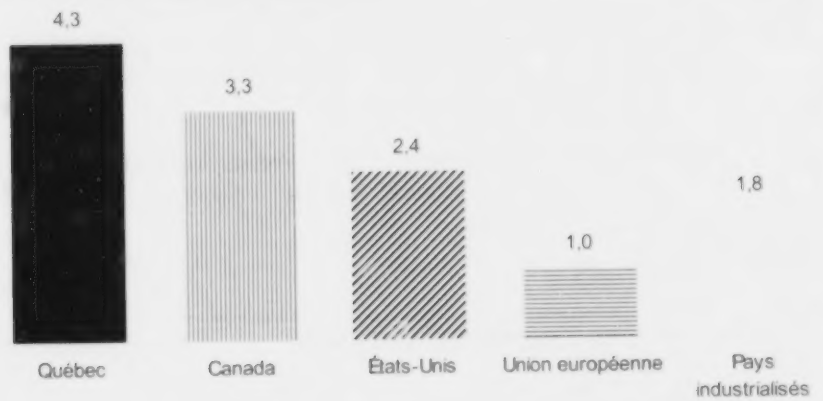

Sources : Fonds monétaire international et Institut de la statistique du Québec.

La demande intérieure a bénéficié d'importants stimuli

Si l'économie québécoise a réussi à se démarquer en 2002, c'est notamment en raison de la conjugaison d'un ensemble de facteurs qui ne pourront être maintenus. Notons particulièrement le Plan d'accélération des investissements publics (PAIP) qui a généré, en 2002, 1,5 milliard de dollars d'investissements publics, la hausse de plus de 20 % des investissements d'Hydro-Québec et des autres sociétés d'État, ainsi que la mise en place de la dernière phase des réductions d'impôt annoncées au Budget 2001-2002. Dans l'ensemble, ces facteurs ont ajouté près d'un point de pourcentage à la croissance économique en 2002.

La politique monétaire particulièrement expansionniste, avec de très faibles taux d'intérêt, a également eu un effet stimulateur important en 2002, ce qui a favorisé la consommation, notamment celle des biens durables, ainsi que les mises en chantier. À cet égard, le secteur résidentiel s'est démarqué avec une hausse de 53 % des mises en chantier, ce qui a contribué à stimuler la croissance économique pour plus d'un point de pourcentage.

Les ventes au détail ont fortement progressé

La forte création d'emplois a également permis une progression de 3,6 % du revenu personnel. Par ailleurs, contrairement aux États-Unis, la confiance des ménages est demeurée à un niveau élevé. Ces facteurs, combinés au dynamisme du secteur résidentiel, ont permis une croissance de 5,9 % des ventes au détail en 2002. La demande de biens durables a augmenté fortement, notamment les ventes de meubles et d'appareils ménagers ainsi que celles des véhicules automobiles notamment en raison de la présence d'offres de financement intéressantes.

GRAPHIQUE 1.6

INDICES DE CONFIANCE DES MÉNAGES
(indices)

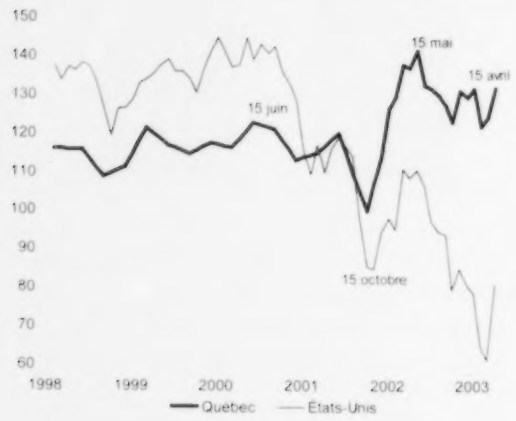

Sources : Conference Board du Canada et Conference Board des États-Unis.

GRAPHIQUE 1.7

VENTES AU DÉTAIL AU QUÉBEC
(en milliards de dollars)

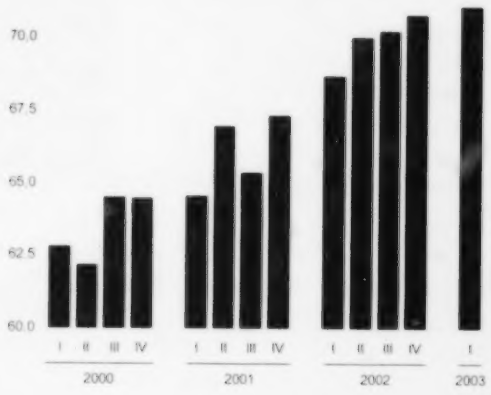

Source : Statistique Canada.

Les exportations ont diminué

Contrastant avec la vigueur de la demande intérieure, les exportations ont freiné la croissance en 2002, étant donné le manque de vigueur de l'économie américaine. Les difficultés de l'industrie du transport aérien et celles du secteur des technologies de l'information, de même que la fermeture de l'usine GM à Boisbriand, ont également eu un impact négatif.

La croissance économique s'est atténuée au fil des trimestres

La forte croissance de l'économie du Québec en 2002 masque le fait que celle-ci a graduellement perdu de son élan en cours d'année. En effet, alors que la croissance au premier trimestre, à taux annuel, était de 6,8 %, celle-ci n'était plus que de 3,4 % au quatrième trimestre. Ce ralentissement s'explique principalement par une baisse progressive de la croissance des investissements non résidentiels et par un recul des exportations.

GRAPHIQUE 1.8

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN COURS D'ANNÉE 2002 AU QUÉBEC
(croissance du PIB réel à taux annuel)

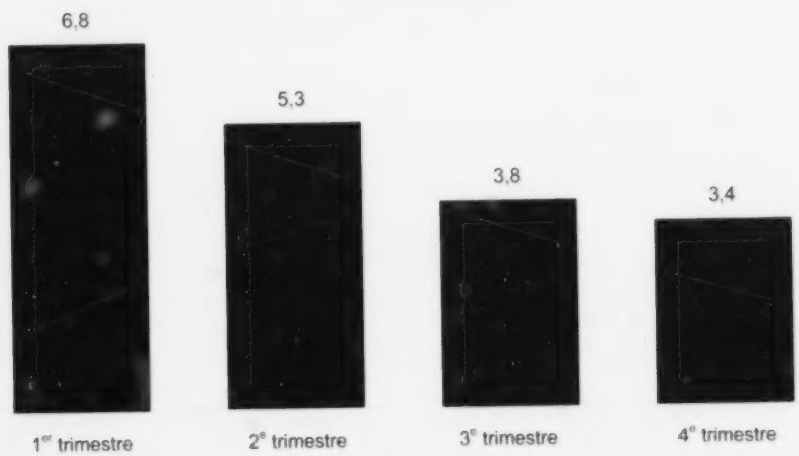

Source : Institut de la statistique du Québec.

Perspectives économiques du Québec pour 2003

Le ralentissement amorcé en 2002 se poursuit

La hausse graduelle des taux d'intérêt, l'atténuation de certains des stimuli qui avaient bénéficié à la croissance en 2002, l'impact du SRAS sur le tourisme et les mesures visant à redresser la situation financière du gouvernement auront tous pour effet de réduire la croissance économique en 2003.

Une reprise de l'investissement des entreprises, en raison de l'amélioration de leurs profits et du niveau élevé d'utilisation des capacités de production, viendra toutefois atténuer le ralentissement de la croissance de l'économie du Québec qui devrait atteindre 2,5 %. Les exportations ne pourront guère soutenir la croissance en raison notamment de la faiblesse de l'économie américaine.

Les mises en chantier diminuent mais demeurent élevées

L'année 2002 fut exceptionnelle au chapitre des mises en chantier, alors que 42 500 nouvelles unités ont été construites, et les conditions économiques demeurent toujours favorables à la construction résidentielle. En effet, l'emploi poursuivra sa progression en 2003, ce qui continuera de favoriser la formation de ménages. En outre, le faible taux d'inoccupation, le peu d'unités disponibles sur le marché de la revente et la hausse des prix des maisons existantes créent un contexte propice à la construction d'habitations neuves. Ainsi, le niveau des mises en chantier demeurera tout de même élevé, mais diminuera pour atteindre 40 200 en 2003.

La confiance élevée des ménages limite le ralentissement de la consommation

Le niveau toujours élevé de la confiance des ménages et la poursuite de la croissance de l'économie et de l'emploi feront augmenter les dépenses de consommation de 4,7 % en 2003. La demande de biens durables demeurera particulièrement forte en raison du niveau élevé des mises en chantier.

Faible reprise des exportations

En 2003, les exportations ne devraient contribuer que légèrement à la croissance économique québécoise, en raison d'une reprise américaine peu vigoureuse, de l'appréciation du dollar canadien et de la baisse de plus de 40 % des exportations du secteur automobile, engendrée principalement par la fermeture de l'usine GM à Boisbriand en août 2002. Cette fermeture réduira de près de 1,5 % le volume total des exportations québécoises.

L'investissement non résidentiel des entreprises s'accélère

Aidées par des faibles taux d'intérêt, un taux d'utilisation des capacités de production élevé et une croissance modérée des salaires et traitements, les entreprises devraient continuer d'améliorer leurs résultats financiers, leurs profits croissant de 11,6 % en 2003. Cette augmentation attendue des profits des entreprises, ainsi que la tendance à la hausse de l'utilisation de la capacité de production observée au cours des derniers trimestres, entraîneront une progression de 4,1 % des investissements non résidentiels des entreprises.

Croissance plus modérée de l'emploi

Étant donné le ralentissement de l'économie en 2003, la création d'emplois sera moins forte qu'en 2002. Elle atteindra tout de même 61 000 emplois.

La progression de l'emploi continuera de favoriser une participation accrue au marché du travail et le taux d'activité devrait atteindre 65,8 % en 2003. Compte tenu de cette hausse du taux d'activité, le taux de chômage devrait demeurer à 8,6 %.

GRAPHIQUE 1.9

TAUX DE CHÔMAGE AU QUÉBEC
(en pourcentage)

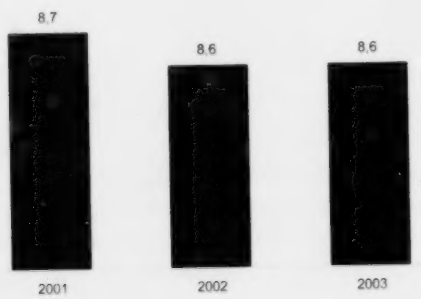

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.10

TAUX D'ACTIVITÉ AU QUÉBEC
(en pourcentage)

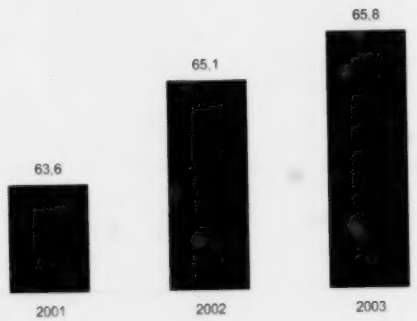

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC
(variation en pourcentage)

	2002	2003
PRODUCTION		
— Produit intérieur brut réel	4,3	2,5
— Produit intérieur brut	5,8	5,2
ÉLÉMENTS DE DÉPENSES		
— Consommation	4,5	4,7
— Mises en chantier (en milliers)	42,5	40,2
— Investissements non résidentiels des entreprises	-1,0	4,1
— Exportations internationales de marchandises[1]	-0,8	0,8
ÉLÉMENTS DE REVENUS ET PRIX		
— Salaires et traitements	5,5	4,2
— Revenu personnel	3,6	4,0
— Bénéfices des sociétés	16,3	11,6
— Prix à la consommation	2,0	3,0
MARCHÉ DU TRAVAIL		
— Population active	3,2	1,8
— Emploi	3,4	1,7
— en milliers	118	61
— Taux de chômage[2]	8,6	8,6
MARCHÉS FINANCIERS – CANADA		
— Bons du Trésor, 3 mois[2]	2,6	3,2
— Obligations fédérales, 10 ans[2]	5,3	5,2
— Taux de change ($ CAN en ¢ US)	63,7	71,2

(1) Dollars constants de 1997.
(2) Niveau en pourcentage.

Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision du Budget 2003-2004 se situe dans la partie inférieure de la fourchette de celles effectuées par les économistes du secteur privé. Les prévisions du secteur privé ont toutefois été réalisées entre janvier et mai 2003. La plupart d'entre elles n'intègrent donc pas certains impacts, tels ceux du SRAS, de l'appréciation du dollar canadien ou des mesures budgétaires du présent budget.

GRAPHIQUE 1.11

COMPARAISON DES PRÉVISIONS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ EN 2003 - QUÉBEC
(variation en pourcentage)

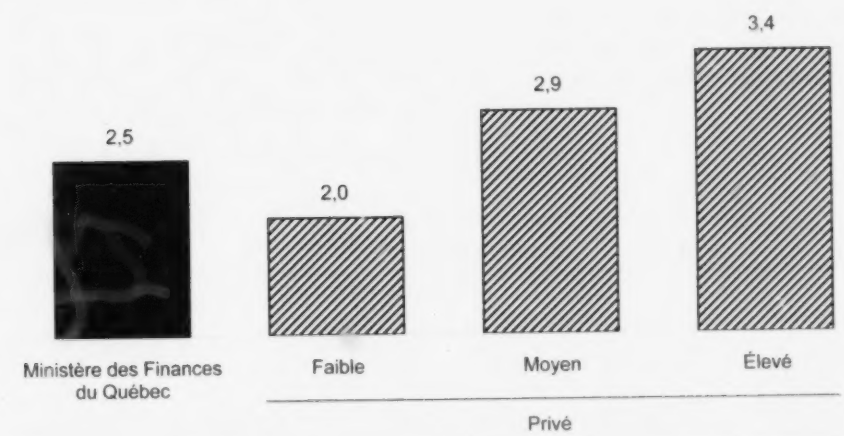

Source : Ministère des Finances du Québec.

Section 2

La situation financière du gouvernement en 2002-2003 et les emprunts du secteur public

Les opérations financières du gouvernement 3

Les revenus budgétaires 5
Les dépenses budgétaires 8
Les opérations non budgétaires 10
Le financement 12
Les emprunts 13
La dette totale du gouvernement 17
L'évolution de la dette totale du gouvernement 18
La structure de la dette 19

Les emprunts, les investissements et la dette du secteur public 21

Les emprunts et les investissements du secteur public 21
La dette à long terme du secteur public 26

Données historiques et résultats préliminaires 27

Opérations financières du gouvernement du Québec
— Sommaire 27
— Revenus budgétaires 28
— Dépenses budgétaires 29
— Opérations non budgétaires 30
— Opérations de financement 32

Emprunts réalisés en 2002-2003 pour le Fonds consolidé du revenu 33
Emprunts réalisés en 2002-2003 pour le Fonds de financement 34
Emprunts réalisés en 2002-2003 par Financement-Québec 35
Emprunts réalisés en 2002 par Hydro-Québec 36

Les opérations financières du gouvernement[1]

Les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour l'année financière 2002-2003 indiquent que l'équilibre budgétaire devrait être atteint.

Les revenus budgétaires consolidés de l'exercice financier 2002-2003 sont révisés à 52 706 millions de dollars, soit 114 millions de dollars de moins que ce qui était anticipé en mars 2003. Cette diminution des revenus résulte des révisions à la baisse de 309 millions de dollars des revenus autonomes et à la hausse de 195 millions de dollars des transferts fédéraux.

Les dépenses budgétaires consolidées s'établissent à 52 706 millions de dollars en 2002-2003, soit une révision à la baisse de 114 millions de dollars par rapport à la prévision du 11 mars 2003. Cette diminution des dépenses découle de la révision à la hausse de 30 millions de dollars des dépenses d'opérations et de la révision à la baisse de 144 millions de dollars du service de la dette.

Pour leur part, les besoins financiers nets consolidés sont révisés à 1 585 millions de dollars, soit une diminution de 342 millions de dollars. Ainsi, les besoins financiers nets des organismes consolidés s'élèvent à 1 263 millions de dollars et ceux du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 322 millions de dollars.

En ce qui a trait aux opérations de financement, la variation de la dette directe est révisée à la baisse de 123 millions de dollars par rapport à la prévision de mars dernier.

(1) À des fins comparatives, les données de cette section ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière qui prévaudra en 2003-2004.

TABLEAU 2.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1]
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003		
	Résultats réels	Situation financière au 11 mars 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au 11 mars
Opérations budgétaires				
Revenus autonomes	41 004	43 712	43 403	- 309
Transferts fédéraux	9 305	9 108	9 303	195
Total des revenus	50 309	52 820	52 706	- 114
Dépenses d'opérations	- 43 976	- 45 540	- 45 570	- 30
Service de la dette	- 7 261	- 7 280	- 7 136	144
Total des dépenses	- 51 237	- 52 820	- 52 706	114
Réserve budgétaire				
Utilisation des sommes affectées à la réserve pour financer des dépenses et pour maintenir l'équilibre budgétaire	950	—	—	—
Surplus budgétaire	**22**	**0**	**0**	**0**
Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 1 142	- 1 966	- 1 801	165
Immobilisations	- 995	- 1 642	- 1 471	171
Régimes de retraite	2 089	1 987	2 007	20
Autres comptes	- 589	- 306	- 320	- 14
Besoins non budgétaires	**- 637**	**- 1 927**	**- 1 585**	**342**
Besoins financiers nets	**- 615**	**- 1 927**	**- 1 585**	**342**
Opérations de financement				
Variation de l'encaisse	132	- 2 043	- 2 279	- 236
Variation de la dette directe[2]	3 623	5 628	5 505	- 123
Fonds d'amortissement des régimes de retraite[3]	- 3 140	- 1 658	- 1 641	17
Total du financement des opérations	**615**	**1 927**	**1 585**	**- 342**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) À des fins de comparaison, les données ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.
(2) La variation de la dette directe comprend les nouveaux emprunts diminués des remboursements d'emprunts.
(3) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus produits par ce fonds y sont accumulés et sont portés en diminution de la dépense d'intérêts inscrite à l'égard du passif au titre des régimes de retraite.

Les revenus budgétaires

Au chapitre des revenus budgétaires, la prévision de mars 2003 anticipait des revenus autonomes de 43 712 millions de dollars et des transferts fédéraux de 9 108 millions de dollars. Les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 309 millions de dollars, alors que les transferts fédéraux sont augmentés de 195 millions de dollars.

Les revenus autonomes

En ce qui concerne les revenus autonomes, la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux taxes à la consommation et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.

TABLEAU 2.2

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003			
	Résultats réels	Situation financière au 11 mars 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au 11 mars	Variations par rapport à 2001-2002
					(%)
Impôt sur le revenu des particuliers	15 923	16 207	16 081	– 126	1,0
Fonds des services de santé	4 291	4 496	4 479	– 17	4,4
Impôts des sociétés	4 029	3 681	3 735	54	– 7,3
Taxes à la consommation	9 745	11 100	10 839	– 261	11,2
Entreprises du gouvernement	2 731	3 817	3 907	90	43,1
Organismes consolidés	1 940	2 072	1 943	– 129	0,2
Autres sources	2 345	2 339	2 419	80	3,2
Total des revenus autonomes	**41 004**	**43 712**	**43 403**	**– 309**	**5,9**

À l'impôt sur le revenu des particuliers, les revenus sont réduits de 126 millions de dollars, ce qui reflète essentiellement les résultats des derniers ajustements relatifs aux déclarations d'impôt pour l'année d'imposition 2001.

Les revenus des taxes à la consommation sont également révisés à la baisse de 261 millions de dollars en raison principalement des résultats à la taxe de vente. À cet égard, les remises effectuées par les mandataires du gouvernement en avril, pour des sommes perçues en mars, ont reflété une progression de l'assiette taxable moins forte que prévu. La taxe sur les produits du tabac a aussi contribué aux révisions négatives en raison d'une baisse de la consommation légèrement plus accentuée qu'anticipé. De plus, un délai dans les remises des mandataires, découlant notamment des ajustements ponctuels apportés à leurs inventaires, a accentué cette révision.

Quant aux organismes consolidés, les revenus sont révisés à la baisse de 129 millions de dollars, principalement en raison d'un volume d'opérations moins important que prévu à l'extérieur du périmètre comptable.

Par ailleurs, les revenus sont augmentés de 54 millions de dollars aux impôts des sociétés. À cet égard, la progression plus soutenue qu'anticipé des bénéfices a eu pour effet de réduire les demandes de remboursements pour des acomptes versés en trop.

De même, les résultats de l'ensemble des autres sources sont révisés à la hausse de 80 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par des revenus supérieurs à ceux prévus aux ressources naturelles. Ces derniers découlent essentiellement de redevances forestières plus élevées en raison d'un volume de coupe plus fort qu'initialement prévu.

Enfin, les revenus en provenance des entreprises du gouvernement sont révisés à 3 907 millions de dollars, soit une hausse de 90 millions de dollars.

Cette révision s'explique notamment par une hausse de 355 millions de dollars des bénéfices nets d'Hydro-Québec. Cet écart est essentiellement attribuable à des résultats plus élevés que prévu pour le premier trimestre de 2003 et provient de ventes plus élevées au Québec en raison des températures plus froides et de transactions plus profitables sur les marchés extérieurs.

Cette augmentation est toutefois atténuée par des révisions à la baisse des revenus de l'ensemble des autres entreprises, notamment à la Société générale de financement du Québec pour 64 millions de dollars et à la Société Innovatech du Grand Montréal pour 37 millions de dollars. Par ailleurs, les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec sont révisés à la baisse de 167 millions de dollars en raison principalement de la détérioration du bilan routier, de l'augmentation du coût moyen par accidenté et de la baisse des revenus de placements.

Les transferts fédéraux

Les transferts fédéraux devraient atteindre 9 303 millions de dollars en 2002-2003, ce qui représente une révision à la hausse de 195 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2003.

Les revenus en provenance des autres programmes sont révisés à la hausse de 291 millions de dollars. Cette révision s'explique par le remboursement en début d'année 2003-2004, plutôt qu'à la fin de l'année 2002-2003, d'une partie du transfert fiscal relatif aux allocations aux jeunes. Par ailleurs, les revenus du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) sont révisés à la baisse de 79 millions de dollars. Cette révision traduit l'encaissement en 2003-2004 des intérêts en provenance des fiducies du TCSPS plutôt qu'en 2002-2003, tel qu'initialement prévu.

TABLEAU 2.3

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003			
	Résultats réels	Situation financière au 11 mars 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au 11 mars	Variations par rapport à 2001-2002
					(%)
Péréquation	5 336	5 315	5 315	0	– 0,4
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	2 958	2 727	2 648	– 79	– 10,5
Autres transferts liés aux accords fiscaux	27	34	34	0	25,9
Autres programmes	564	644	935	291	65,8
Organismes consolidés	420	388	371	– 17	– 11,7
Total des transferts fédéraux	**9 305**	**9 108**	**9 303**	**195**	—

Les dépenses budgétaires

Pour l'année financière 2002-2003, les dépenses budgétaires s'établissent à 52 706 millions de dollars, soit 114 millions de dollars de moins que prévu en mars 2003. Au total, les dépenses budgétaires augmentent de 2,9 % par rapport à 2001-2002.

TABLEAU 2.4

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003			
	Résultats réels	Situation financière au 11 mars 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au 11 mars	Variations par rapport à 2001-2002
					(%)
Objectif de dépenses de programmes	42 512	44 104	44 104	—	3,7
Relèvement de l'objectif	—	—	22	22	—
Dépenses de programmes	42 512	44 104	44 126	22	3,8
Organismes consolidés	1 464	1 436	1 444	8	– 1,4
Total des dépenses d'opérations	**43 976**	**45 540**	**45 570**	**30**	**3,6**
Service de la dette					
Fonds consolidé du revenu					
Service de la dette directe	3 970	3 927	3 888	– 39	– 2,1
Régimes de retraite	2 717	2 706	2 648	– 58	– 2,5
	6 687	6 633	6 536	– 97	– 2,3
Organismes consolidés	574	647	600	– 47	4,5
Total du service de la dette	**7 261**	**7 280**	**7 136**	**– 144**	**– 1,7**
Total des dépenses budgétaires	**51 237**	**52 820**	**52 706**	**– 114**	**2,9**

La révision à la baisse de 114 millions de dollars des dépenses budgétaires résulte d'une hausse de 30 millions de dollars des dépenses d'opérations qui est plus que compensée par une baisse de 144 millions de dollars du service de la dette.

Ainsi, le service de la dette s'établit maintenant à 7 136 millions de dollars, dont 3 888 millions de dollars pour le service de la dette directe, 2 648 millions de dollars pour les intérêts sur le passif net au titre des régimes de retraite et 600 millions de dollars pour le service de la dette des organismes consolidés. La révision à la baisse du service de la dette du Fonds consolidé du revenu est due, pour l'essentiel, à la diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle du gouvernement envers les régimes de retraite de ses employés. Les taux d'intérêt imputables à deux de ces régimes n'ont été connus qu'en avril 2003.

Les opérations non budgétaires

Les besoins financiers provenant des opérations non budgétaires s'établissent à 1 585 millions de dollars, soit 342 millions de dollars de moins que prévu le 11 mars 2003.

TABLEAU 2.5

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

			2002-2003
	Situation financière au 11 mars 2003	**Résultats préliminaires**	**Variations**
Fonds consolidé du revenu			
Placements, prêts et avances			
Entreprises du gouvernement	– 1 653	– 1 623	30
Municipalités, organismes municipaux, particuliers, sociétés et autres	– 207	– 43	164
	– 1 860	– 1 666	194
Immobilisations	– 53	2	55
Régimes de retraite	1 987	2 007	20
Autres comptes	3	– 395	– 398
Total du Fonds consolidé du revenu	**77**	**– 52**	**– 129**
Organismes consolidés	**– 2 004**	**– 1 533**	**471**
Besoins non budgétaires	**– 1 927**	**– 1 585**	**342**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

Les résultats préliminaires au titre des placements, prêts et avances montrent une diminution de 194 millions de dollars des besoins de fonds par rapport à la prévision de mars 2003. Cet écart s'explique principalement par des mises de fonds plus faibles que prévu dans les entreprises du gouvernement et par une réduction des avances à certains fonds spéciaux, notamment en raison des investissements en immobilisations moins élevés que prévu.

La baisse de 55 millions de dollars des besoins de fonds au titre des immobilisations provient essentiellement des investissements nets des ministères et organismes qui se sont avérés moins élevés que ceux prévus en mars dernier.

Les opérations reliées aux autres comptes non budgétaires représentent les variations d'une année à l'autre des autres postes comptables. Ces comptes, qui comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer, peuvent connaître des fluctuations importantes en raison de la variabilité des encaissements et des déboursés du gouvernement. Ainsi, pour l'année 2002-2003, le solde des autres comptes présente une diminution de 398 millions de dollars des sources de fonds par rapport à la prévision de mars 2003.

Au niveau des organismes consolidés, les besoins financiers provenant des opérations non budgétaires sont révisés à la baisse de 471 millions de dollars, notamment en raison des investissements en immobilisations moins élevés que prévu.

Le financement

Les résultats préliminaires pour 2002-2003 montrent que la variation de la dette directe s'établit à 5 505 millions de dollars, soit 4 754 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 751 millions de dollars pour les organismes consolidés. Les emprunts réalisés au cours de l'exercice financier 2002-2003 s'élèvent à 10 536 millions de dollars (8 697 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 839 millions de dollars pour les organismes consolidés). Il est à noter que le Fonds consolidé du revenu a réalisé des emprunts par anticipation de 3 945 millions de dollars.

TABLEAU 2.6

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

			2002-2003
	Situation financière au 11 mars 2003	**Résultats préliminaires**	**Variations**
Variation de l'encaisse			
Fonds consolidé du revenu	– 2 899	– 2 791	108
Organismes consolidés	856	512	– 344
Total de la variation de l'encaisse	**– 2 043**	**– 2 279**	**– 236**
Variation de la dette directe			
Fonds consolidé du revenu			
Nouveaux emprunts	8 614	8 697	83
Remboursements d'emprunts	– 3 757	– 3 943	– 186
	4 857	4 754	– 103
Organismes consolidés			
Nouveaux emprunts	1 839	1 839	—
Remboursements d'emprunts	– 1 068	– 1 088	– 20
	771	751	– 20
Total de la variation de la dette directe	**5 628**	**5 505**	**– 123**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	**– 1 658**	**– 1 641**	**17**
Total du financement des opérations	**1 927**	**1 585**	**– 342**

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

Les emprunts

Au total, le gouvernement a réalisé des emprunts de 10 699 millions de dollars en 2002-2003, dont 8 697 millions de dollars pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et 2 002 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts du Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés (1 839 millions de dollars) et de certaines entreprises du gouvernement (163 millions de dollars).

Au total, 74 % du programme de financement, soit 7 877 millions de dollars, a été réalisé en dollars canadiens. Parmi les principaux instruments financiers utilisés, le gouvernement a effectué six émissions publiques d'obligations sur le marché domestique canadien, d'un montant total de 3 038 millions de dollars, ainsi que des émissions à rendement réel d'un montant total de 833 millions de dollars. De plus, deux émissions publiques sur le marché européen, libellées en dollars canadiens, ont été réalisées au montant de 300 millions de dollars. Par ailleurs, des financements de gré à gré d'une valeur de 638 millions de dollars ont été effectués auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Enfin, les produits d'épargne vendus par Épargne Placements Québec ont procuré au gouvernement 658 millions de dollars en financement.

Des emprunts totalisant 2 822 millions de dollars, soit 26 % du programme de financement, ont été effectués en devises étrangères dans le cadre de la stratégie de diversification des sources de financement du gouvernement. Deux émissions publiques d'obligations et une émission privée ont été réalisées en devises étrangères en 2002-2003. Une émission mondiale d'obligations en dollars américains a été réalisée en juillet 2002, au montant de 750 millions de dollars américains (1 148 millions de dollars canadiens, soit 748 millions de dollars pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et 400 millions de dollars pour les besoins des organismes consolidés). De plus, une émission privée d'un montant de 50 millions de dollars américains (76 millions de dollars canadiens) et une émission publique d'obligations sur le marché de l'euro d'un montant de 1 milliard d'euros (1 598 millions de dollars canadiens) ont été réalisées en février 2003.

TABLEAU 2.7

SOMMAIRE DES EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2002-2003
(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement	Total	
					(%)
Dollar canadien					
Émissions publiques					
Obligations négociables	2 025	1 013	—	3 038	38,6
Obligations à rendement réel	833	—	—	833	10,6
Billets à moyen terme					
Sur le marché canadien	853	—	—	853	10,8
Sur le marché européen	200	100	—	300	3,8
Émissions privées					
Caisse de dépôt et placement du Québec	149	326	163	638	8,1
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5	—	—	5	0,1
Produits d'épargne	658	—	—	658	8,3
Programme immigrants-investisseurs	268	—	—	268	3,4
Variation de l'encours des bons du Trésor	323	—	—	323	4,1
Variation de la dette résultant de transactions d'échange de devises	961	—	—	961	12,2
Sous-total	**6 275**	**1 439**	**163**	**7 877**	**73,7**
Dollar américain					
Émission publique					
Obligations négociables	748[1]	400[1]	—	1 148	93,8
Émission privée	76	—	—	76	6,2
Sous-total	**824**	**400**	**—**	**1 224**	**11,4**
Euro					
Émission publique	1 598	—	—	1 598	100,0
Sous-total	**1 598**	—	—	**1 598**	**14,9**
Total	**8 697**	**1 839**	**163**	**10 699**	**100,0**

(1) L'emprunt original est de 750 millions de dollars américains (1 148 millions de dollars canadiens). Un montant de 400 millions de dollars canadiens provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté à des organismes consolidés.

GRAPHIQUE 2.1

TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)

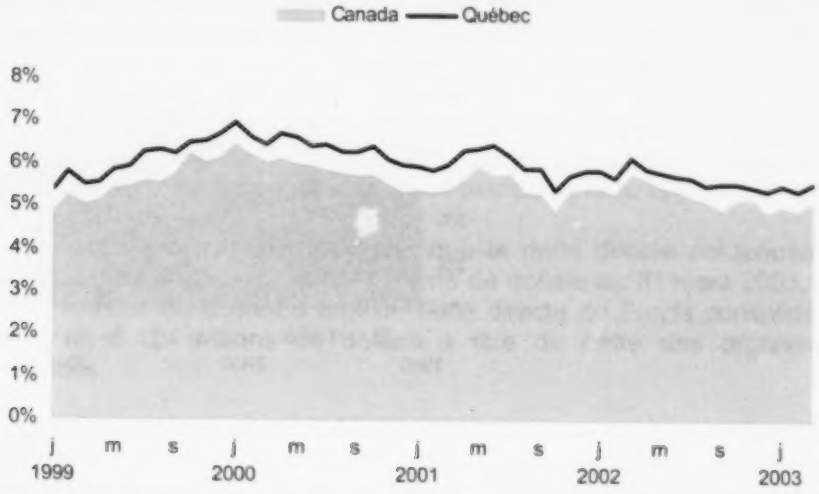

GRAPHIQUE 2.2

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)

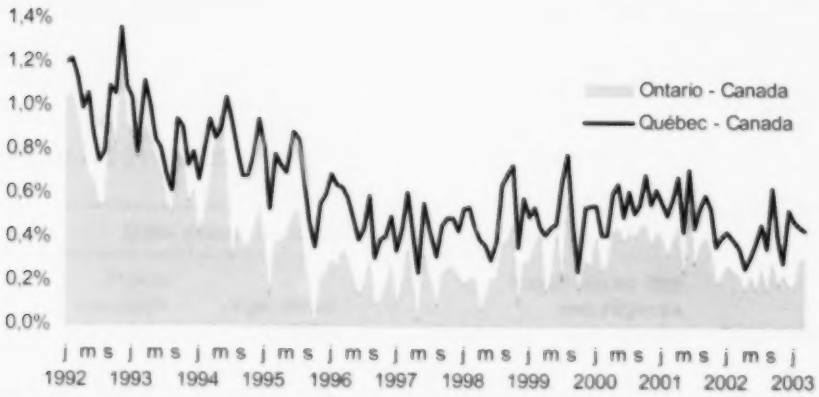

GRAPHIQUE 2.3

TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À COURT TERME

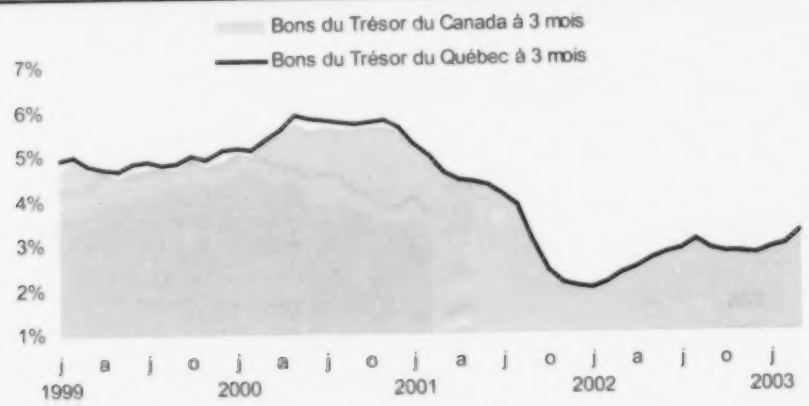

La dette totale du gouvernement

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite. La dette directe consolidée représente la somme de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et de celle des organismes consolidés. Le passif net au titre des régimes de retraite représente, pour sa part, le passif au titre des régimes de retraite duquel est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera éventuellement utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement s'établit à 74 121 millions de dollars au 31 mars 2003, soit 68 697 millions de dollars à titre de dette directe du Fonds consolidé du revenu et 5 424 millions de dollars à titre de dette des organismes consolidés.

Il faut noter que la dette directe consolidée comprend un montant de 3 945 millions de dollars représentant des emprunts réalisés par anticipation en 2002-2003 qui serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2003-2004.

Le passif net au titre des régimes de retraite s'établit à 38 426 millions de dollars au 31 mars 2003. Il est composé d'un montant de 50 266 millions de dollars à titre de passif des régimes de retraite, duquel est soustrait le solde du FARR de 11 840 millions de dollars.

En excluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale du gouvernement s'établit à 108 602 millions de dollars au 31 mars 2003.

TABLEAU 2.8

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2003[1]
(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée				
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif net au titre des régimes de retraite	Dette totale
Dette au 31 mars 2003	68 697	5 424	74 121	50 266	124 387
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	—	—	—	– 11 840	– 11 840
Sous-total	**68 697**	**5 424**	**74 121**	**38 426**	**112 547**
Emprunts effectués par anticipation	– 3 945	—	– 3 945	—	– 3 945
Total	**64 752**	**5 424**	**70 176**	**38 426**	**108 602**

(1) Résultats préliminaires.

L'évolution de la dette totale du gouvernement

L'augmentation de la dette totale du gouvernement de 3 430 millions de dollars en 2002-2003 est principalement attribuable aux besoins de financement relatifs aux placements, prêts et avances et aux immobilisations.

Les résultats préliminaires montrent que les besoins de financement à l'égard des placements, prêts et avances sont de 1 801 millions de dollars. Ils résultent notamment des profits de certaines sociétés d'État qui ont été comptabilisés dans les revenus du gouvernement mais qui n'ont pas été versés sous forme de dividendes. Ces dividendes non versés représentent donc un investissement additionnel que le gouvernement effectue dans ses sociétés d'État. Les besoins de financement à l'égard des placements, prêts et avances découlent également des mises de fonds du gouvernement dans ses entreprises.

Les immobilisations entraînent, pour leur part, des besoins de financement évalués à 1 471 millions de dollars en 2002-2003. Ces immobilisations sont passées à la dépense en amortissant leur coût sur leur durée de vie utile.

TABLEAU 2.9

ÉVOLUTION DE LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT
(en millions de dollars)

		2002-2003[1]
Dette totale au début de l'exercice		**105 172**
Besoins de financement		
Placements, prêts et avances	1 801	
Immobilisations	1 471	
Autres facteurs[2]	158	
		3 430
Dette totale à la fin de l'exercice[3]		**108 602**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Comprend notamment la variation des autres comptes ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.
(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation qui totalisent 3 945 millions de dollars en 2002-2003.

La structure de la dette

Au 31 mars 2003, la proportion de la dette directe du Fonds consolidé du revenu libellée en dollars canadiens s'établit à 80,1 % et la part en devises étrangères à 19,9 %. Par ailleurs, la part à taux d'intérêt fixes et la part à taux d'intérêt variables au 31 mars 2003 se situent à 67,2 % et 32,8 % respectivement.

GRAPHIQUE 2.4

STRUCTURE DE LA DETTE DIRECTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU 31 MARS 2003[1][2]

PAR DEVISE

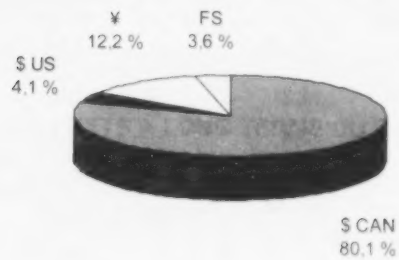

PAR TAUX D'INTÉRÊT

(1) Résultats préliminaires.
(2) La proportion de la dette gérée (dette directe du Fonds consolidé du revenu et celle encourue pour le Fonds de financement) s'établit au 31 mars 2003 à 82,8 % en dollars canadiens et à 69,5 % à taux d'intérêt fixes.

En incluant la dette des organismes consolidés et le passif net au titre des régimes de retraite, la part de la dette totale au 31 mars 2003 libellée en dollars canadiens est de 87,7 % et celle en devises étrangères est de 12,3 %.

TABLEAU 2.10

STRUCTURE DE LA DETTE TOTALE AU 31 MARS 2003[1]
(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée							
Devises	**Fonds consolidé du revenu**	**(%)**	**Organismes consolidés**	**Total**	**(%)**	**Passif net au titre des régimes de retraite**	**Dette totale**	**(%)**
Dollar canadien	55 020	80,1	5 311	60 331	81,4	38 426	98 757	87,7
Dollar américain	2 781	4,1	113	2 894	3,9	—	2 894	2,6
Yen	8 389	12,2	—	8 389	11,3	—	8 389	7,5
Franc suisse	2 506	3,6	—	2 506	3,4	—	2 506	2,2
Livre sterling	1	0,0	—	1	0,0	—	1	0,0
Sous-total	**68 697**	**100,0**	**5 424**	**74 121**	**100,0**	**38 426**	**112 547**	**100,0**
Emprunts effectués par anticipation	– 3 945		—	– 3 945		—	– 3 945	
Total	**64 752**		**5 424**	**70 176**		**38 426**	**108 602**	

(1) Résultats préliminaires

Les emprunts, les investissements et la dette du secteur public

Les emprunts et les investissements du secteur public

Les résultats préliminaires de 2002-2003 montrent que les emprunts bruts à long terme du secteur public s'élèvent à 17 031 millions de dollars.

Les emprunts bruts libellés en dollars canadiens totalisent 12 873 millions de dollars, ce qui représente 75,6 % des emprunts totaux du secteur public. Les emprunts bruts libellés en dollars américains totalisent 2 109 millions de dollars, soit 12,4 % du total, alors que les emprunts dans les autres devises sont de 2 049 millions de dollars, ce qui représente 12,0 % de l'ensemble des emprunts réalisés par le secteur public.

TABLEAU 2.11

EMPRUNTS NETS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003[1]
Emprunts bruts					
Gouvernement[2]	8 670	5 644	8 224	8 438	8 897
Institutions d'enseignement	341	1 366	1 540	1 179	2 012
Établissements de santé et de services sociaux	80	66	528	429	1 127
Hydro-Québec[3]	1 961	2 212	2 124	3 388	1 923
Autres entreprises du gouvernement	500	488	16	274	192
Municipalités et organismes municipaux	2 409	2 594	2 488	2 595	2 880
Emprunts bruts totaux	**13 961**	**12 370**	**14 920**	**16 303**	**17 031**
Remboursements d'emprunts	**11 362**	**12 473**	**13 103**	**12 956**	**11 275**
Sous-total	**2 599**	**– 103**	**1 817**	**3 347**	**5 756**
Emprunts effectués par anticipation					
de l'année courante	– 2 831	– 506	– 1 475	– 1 154	– 3 945
de l'année précédente	—	2 831	506	1 475	1 154
Emprunts nets à long terme	**– 232**	**2 222**	**848**	**3 668**	**2 965**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Montants empruntés pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés, à l'exclusion des montants nets encaissés en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises, ce qui diffère de la liste des emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document. Ces montants excluent également les emprunts effectués pour les besoins de certaines entreprises du gouvernement et de Financement-Québec, qui sont répartis aux organismes et réseaux auxquels ils sont destinés.
(3) Montants empruntés au 31 décembre de chaque année.

GRAPHIQUE 2.5

EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC PAR DEVISE
(en millions de dollars)

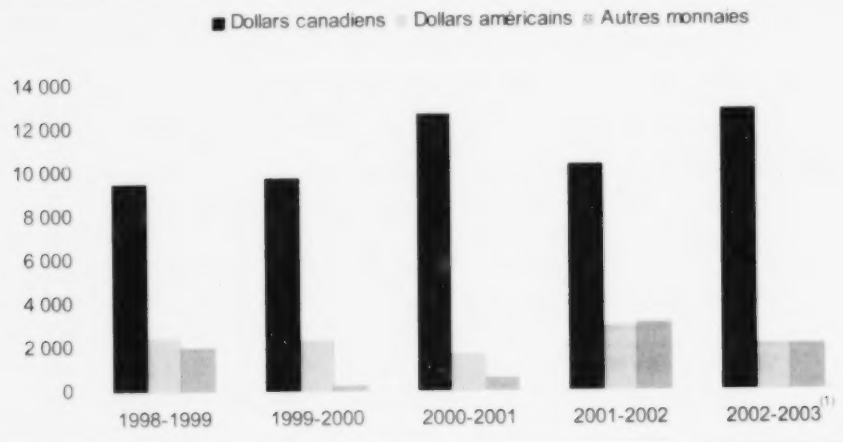

(1) Résultats préliminaires.

Afin que les emprunts effectués au cours d'un exercice financier soient sur une base comparable aux investissements et au produit intérieur brut, il est nécessaire d'attribuer les emprunts effectués par anticipation aux années auxquelles ils se rapportent. Ainsi, pour 2002-2003, les emprunts nets à long terme du secteur public s'élèvent à 2 965 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 703 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Par conséquent, le rapport des emprunts nets à long terme au produit intérieur brut diminue de 1,60 % du PIB en 2001-2002 à 1,22 % en 2002-2003.

GRAPHIQUE 2.6

EMPRUNTS NETS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC(1)
(en pourcentage du PIB)

(1) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.
(2) Résultats préliminaires.

Les résultats préliminaires montrent qu'en 2002-2003, les investissements du secteur public s'élèvent à 8 969 millions de dollars, une augmentation de 1 487 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre du plan d'accélération des investissements du secteur public annoncé au Budget 2002-2003 et par les investissements du plan de développement d'Hydro-Québec.

TABLEAU 2.12

INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003[1]
Gouvernement[2]	1 037	1 085	1 448	1 614	2 052
Institutions d'enseignement[3]	639	702	691	710	800
Établissements de santé et de services sociaux[3]	628	615	699	706	841
Hydro-Québec[4]	1 986	1 457	1 632	1 660	1 976
Autres entreprises du gouvernement[5]	341	376	666	934	970
Municipalités et organismes municipaux[6]	1 941	1 703	1 601	1 858	2 330
Total	**6 572**	**5 938**	**6 737**	**7 482**	**8 969**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Les investissements du gouvernement comprennent ses immobilisations ainsi que les subventions et les prêts pour les investissements à des agents économiques extérieurs au secteur public. Les investissements financiers pour d'autres composantes du secteur public sont donc exclus. Les investissements du gouvernement incluent ceux des organismes consolidés.
Sources : Comptes publics du gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.
(3) Les investissements des commissions scolaires, des collèges et des universités, ainsi que ceux des établissements de santé et de services sociaux comprennent la part supportée par le gouvernement et celle supportée par les institutions elles-mêmes. Il est à noter que la part supportée par le gouvernement est financée par des subventions pour le service de la dette.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.
(4) Les investissements d'Hydro-Québec sont présentés sur la base d'année civile. Ils excluent les placements financiers et les programmes commerciaux.
Sources : Hydro-Québec et ministère des Finances.
(5) Les investissements des entreprises du gouvernement correspondent à l'accroissement des actifs à long terme. Ils excluent ceux des organismes consolidés et de la Société québécoise d'assainissement des eaux qui sont compris aux postes « Gouvernement » et « Municipalités et organismes municipaux » respectivement.
Sources : États financiers des entreprises du gouvernement du Québec et ministère des Finances.
(6) Les investissements des municipalités et des organismes municipaux comprennent également ceux relatifs à l'assainissement des eaux, au transport en commun et aux équipements culturels et communautaires.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et ministère des Finances.

Le tableau qui suit présente l'évolution comparative des emprunts et des investissements de l'ensemble du secteur public. Les emprunts nets totaux du secteur public incluent la variation du passif net au titre des régimes de retraite du gouvernement. Les emprunts nets totaux du secteur public sont inférieurs à ses investissements. En 2002-2003, le ratio des emprunts nets par rapport aux investissements s'établit à 0,37.

TABLEAU 2.13

EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003[1]
Emprunts nets à long terme[2]	– 232	2 222	848	3 668	2 965
Variation du passif net au titre des régimes de retraite du gouvernement[3]	– 10	– 1 091	– 226	– 1 051	366
Emprunts nets totaux	**– 242**	**1 131**	**622**	**2 617**	**3 331**
Investissements	**6 572**	**5 938**	**6 737**	**7 482**	**8 969**
Ratio	**– 0,04**	**0,19**	**0,09**	**0,35**	**0,37**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.
(3) Ce montant tient compte des dépôts effectués au Fonds d'amortissement des régimes de retraite ainsi que des revenus de ce fonds.

GRAPHIQUE 2.7

EMPRUNTS NETS TOTAUX[1] ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

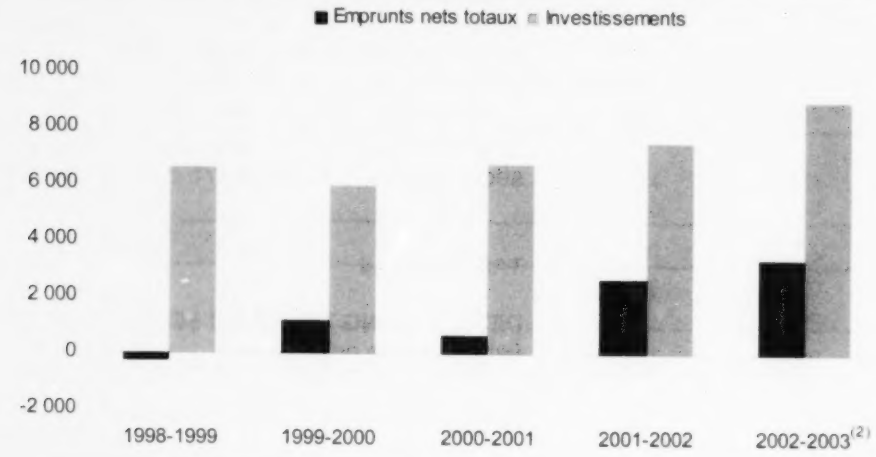

(1) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.
(2) Résultats préliminaires.

La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et les dettes des réseaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et d'autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi, dans bien des cas, à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires au 31 mars 2003 montrent que la dette du secteur public s'établit à 175 673 millions de dollars.

TABLEAU 2.14

DETTE À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC[1]
(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	1999	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**[2]
Dette totale du gouvernement[3]	99 572	100 546	102 741	105 172	108 602
Réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux	7 582	7 645	8 787	9 588	11 008
Hydro-Québec	38 414	38 135	38 979	37 893	35 639
Autres entreprises du gouvernement	4 772	4 445	4 345	3 906	3 894
Municipalités et organismes municipaux[4]	17 236	17 211	16 699	16 777	16 530
Total	**167 576**	**167 982**	**171 551**	**173 336**	**175 673**

(1) Incluant l'encours des bons du Trésor du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement. Au 31 mars 2003, l'encours des bons du Trésor est de 2 109 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et de 1 195 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les bons du Trésor du Fonds de financement servent à pourvoir aux besoins de financement de long terme des organismes consolidés, de la Société québécoise d'assainissement des eaux et de certaines entreprises du gouvernement.

(2) Résultats préliminaires.

(3) Dette directe consolidée et passif net au titre des régimes de retraite, excluant les emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002 et 3 945 millions de dollars en 2002-2003. Ces emprunts sont attribués aux années auxquelles ils se rapportent.

(4) Comprend la dette à long terme de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Données historiques et résultats préliminaires

TABLEAU 2.15

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (1)
Opérations budgétaires				
Revenus autonomes	41 076	42 904	41 004	43 403
Transferts fédéraux	6 334	8 145	9 305	9 303
Total des revenus	47 410	51 049	50 309	52 706
Dépenses d'opérations	- 40 031	- 42 066	- 43 976	- 45 570
Service de la dette	- 7 372	- 7 606	- 7 261	- 7 136
Total des dépenses	- 47 403	- 49 672	- 51 237	- 52 706
Réserve budgétaire				
Sommes affectées à la réserve	—	- 950	—	—
Utilisation des sommes affectées à la réserve pour financer des dépenses et pour maintenir l'équilibre budgétaire	—	—	950	—
Surplus budgétaire	**7**	**427**	**22**	**0**
Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 2 006	- 1 632	- 1 142	- 1 801
Immobilisations	- 359	- 473	- 995	- 1 471
Régimes de retraite	1 740	1 793	2 089	2 007
Autres comptes	1 328	- 631	- 589	- 320
Excédents (besoins) non budgétaires	**703**	**- 943**	**- 637**	**- 1 585**
Surplus (besoins) financiers nets	**710**	**- 516**	**- 615**	**- 1 585**
Opérations de financement				
Variation de l'encaisse	2 253	- 473	132	- 2 279
Variation de la dette directe (2)	- 132	3 008	3 623	5 505
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (3)	- 2 831	- 2 019	- 3 140	- 1 641
Total du financement des opérations	**- 710**	**516**	**615**	**1 585**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction. À des fins de comparaison, les données sont présentées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

(1) Résultats préliminaires.

(2) La variation de la dette directe comprend les nouveaux emprunts diminués des remboursements d'emprunts.

(3) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus produits par ce fonds y sont accumulés et sont portés en diminution de la dépense d'intérêts inscrite à l'égard du passif au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 2.16

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (1)
Revenus autonomes				
Impôts sur les revenus et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	16 074	17 116	15 923	16 081
Cotisations au Fonds des services de santé	4 291	4 488	4 291	4 479
Impôts des sociétés (2)	3 643	4 217	4 029	3 735
	24 008	25 821	24 243	24 295
Taxes à la consommation				
Ventes	6 761	7 374	7 557	8 327
Carburants	1 560	1 536	1 536	1 645
Tabac	498	483	652	867
	8 819	9 393	9 745	10 839
Droits et permis				
Véhicules automobiles	667	646	662	690
Boissons alcooliques	139	146	140	157
Ressources naturelles (3)	354	265	188	201
Autres	182	180	177	178
	1 342	1 237	1 167	1 226
Revenus divers				
Ventes de biens et services	422	406	412	441
Intérêts	363	390	395	331
Amendes, confiscations et recouvrements	345	310	371	421
	1 130	1 106	1 178	1 193
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	442	471	489	540
Loto-Québec	1 289	1 358	1 352	1 353
Hydro-Québec	1 090	1 160	1 041	1 840
Autres	1 106	507	- 151	174
	3 927	3 496	2 731	3 907
Organismes consolidés	1 850	1 851	1 940	1 943
Total des revenus autonomes	**41 076**	**42 904**	**41 004**	**43 403**
Transferts fédéraux				
Programmes				
Péréquation	4 387	5 650	5 336	5 315
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1 120	1 597	2 958	2 648
Contributions aux programmes de bien-être	11	—	—	—
Autres transferts liés aux accords fiscaux	11	30	27	34
Autres programmes	535	618	564	935
Organismes consolidés	270	250	420	371
Total des transferts fédéraux	**6 334**	**8 145**	**9 305**	**9 303**
Total des revenus budgétaires	**47 410**	**51 049**	**50 309**	**52 706**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que les taxes sur les télécommunications, le gaz et l'électricité à compter de 2000-2001.
(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

TABLEAU 2.17

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

Ministères et organismes	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (1)
Dépenses d'opérations				
Assemblée nationale	74	80	88	92
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	41	42	50	63
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 140	1 391	1 629	1 588
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	513	714	651	641
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	384	446	471	450 (2)
Conseil exécutif	179	61	72	115
Culture et Communications	484	530	484	492
Développement économique et régional	961	1 093	1 004	1 065
Education	9 825	10 130	10 549	11 088
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 598	5 659	5 766	5 952
Environnement	223	158	180	177
Finances (excluant le service de la dette)	90	115	118	147 (2)
Justice	459	468	509	542
Relations avec les citoyens et Immigration	149	185	220	246
Relations internationales	98	104	111	110
Ressources naturelles, Faune et Parcs	601	561	501	507
Revenu	721	715	613	655
Santé et Services sociaux	14 831	16 101	17 196	17 828
Sécurité publique	701	744	800	871
Transports	1 578	1 507	1 412	1 427
Travail	81	79	88	70
Dépenses de programmes	38 731	40 883	42 512	44 126
Organismes consolidés	1 300	1 183	1 464	1 444
Total des dépenses d'opérations	**40 031**	**42 066**	**43 976**	**45 570**
Service de la dette				
Fonds consolidé du revenu	6 751	6 972	6 687	6 536
Organismes consolidés	621	634	574	600
Total du service de la dette	**7 372**	**7 606**	**7 261**	**7 136**
Total des dépenses budgétaires	**47 403**	**49 672**	**51 237**	**52 706**

(1) Résultats préliminaires.
(2) Ces montants contiennent des provisions permettant des transferts de crédits à d'autres ministères et organismes entre la date de production des documents budgétaires et la fin de l'exercice financier.

TABLEAU 2.18

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 [1]
Placements, prêts et avances				
Fonds consolidé du revenu				
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				
Capital-actions et mise de fonds				
Société générale de financement du Québec	- 150	- 350	- 550	-200
Société Innovatech du Grand Montréal	- 35	- 42	- 20	-50
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	- 9	- 11	- 29	-30
Société Innovatech Sud du Québec	- 4	- 6	- 19	-11
Société Innovatech Régions ressources	- 8	- 13	- 12	-8
Autres	- 1	- 3	- 18	-41
	- 207	- 425	- 648	- 340
Variation de la valeur de consolidation des placements	- 1 782	- 1 157	- 371	- 1 283
Prêts et avances				
Société générale de financement du Québec	14	—	—	—
Autres	10	—	—	—
	24	—	—	—
Total des entreprises du gouvernement	- 1 965	- 1 582	- 1 019	- 1 623
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	- 53	- 20	- 173	-46
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	6	1	4	3
	- 2 012	- 1 601	- 1 188	- 1 666
Organismes consolidés	6	- 31	46	- 135
Total des placements, prêts et avances	**- 2 006**	**- 1 632**	**- 1 142**	**- 1 801**
Immobilisations				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	- 85	- 144	- 135	-205
Amortissement	354	334	193	207
	269	190	58	2
Organismes consolidés	- 628	- 663	- 1 053	-1 473
Total des immobilisations	**- 359**	**- 473**	**- 995**	**- 1 471**

TABLEAU 2.18 (SUITE)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (1)
Régimes de retraite				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE :				
Coût des prestations constituées(2)	743	990	1 014	1 084
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	82	66	141	155
Coût des modifications	44	—	—	—
Autres régimes:				
Coût des prestations constituées(2)	151	166	147	142
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	57	26	65	70
Coût des modifications	—	—	28	3
Total de la participation du gouvernement	1 077	1 248	1 395	1 454
Cotisations des employeurs autonomes	24	—	4	4
Cotisations des participants	124	106	88	73
Total des cotisations	148	106	92	77
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 2 336	- 2 567	- 2 720	- 2 913
Intérêts à l'égard du passif au titre des régimes de retraite imputés au service de la dette(3)	2 851	3 006	3 322	3 389
Total des régimes de retraite	**1 740**	**1 793**	**2 089**	**2 007**
Autres comptes				
Fonds consolidé du revenu	1 021	- 490	- 652	- 395
Organismes consolidés	307	- 141	63	75
Total des autres comptes	**1 328**	**- 631**	**- 589**	**- 320**
Total des opérations non budgétaires	**703**	**- 943**	**- 637**	**- 1 585**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.
(1) Résultats préliminaires.
(2) Coût des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de services.
(3) Excluant les revenus produits par le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

TABLEAU 2.19

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 [1]
Variation de l'encaisse				
Fonds consolidé du revenu	2 325	- 969	323	-2 791
Organismes consolidés	- 72	496	-191	512
Total de la variation de l'encaisse	**2 253**	**- 473**	**132**	**-2 279**
Variation de la dette directe				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	5 189	7 569	7 700	8 697
Remboursements d'emprunts	- 5 509	- 4 616	- 4 890	-3 943
	- 320	2 953	2 810	4 754
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	891	1 025	1 311	1 839
Remboursements d'emprunts	- 703	- 970	- 498	-1 088
	188	55	813	751
Total de la variation de la dette directe	**- 132**	**3 008**	**3 623**	**5 505**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite[2]	**- 2 831**	**- 2 019**	**- 3 140**	**- 1 641**
Total du financement des opérations	**- 710**	**516**	**615**	**1 585**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus produits par ce fonds y sont accumulés et sont portés en diminution de la dépense d'intérêts inscrite à l'égard du passif au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 2.20

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2002-2003 POUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Montant en dollars canadiens [1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt [2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur [3]
(en millions)		(%)			($)	(%)
493	-	6,00	8 avril	2012-10-01	98,685	6,172
484	-	6,25	21 mai	2032-06-01	96,727	6,499
748	489 $US [4]	5,00	17 juillet	2009-07-17	99,417	5,100
104	-	6,00	15 novembre	2012-10-01	104,251	5,437
200 [5]	-	4,50 [6]	29 novembre	2007-11-29	99,740	4,559
526	-	6,00	13 janvier	2012-10-01	105,120	5,317
418	-	6,25	27 janvier	2032-06-01	103,647	5,984
76 [7]	50 $US	Variable	7 février	2013-02-07	100,000	Variable
1 598	1 000 €	4,25 [6]	27 février	2013-02-27	99,322	4,335
833 [8]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
149 [9]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
853 [10]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
658 [11]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 [12]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
268 [13]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
323 [14]	-	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
961 [15]	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
8 697						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
(4) L'emprunt original totalise 750 millions de dollars américains, soit 1 148 millions de dollars canadiens. Un montant de 400 millions de dollars canadiens provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté à des organismes consolidés.
(5) Billets à moyen terme sur le marché européen.
(6) Les intérêts sont payables annuellement.
(7) Emprunt privé.
(8) Obligations à rendement réel. Le capital et le taux d'intérêt de ces obligations sont rajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada.
(9) Emprunts souscrits en entier par la Caisse de dépôt et placement du Québec.
(10) Billets à moyen terme sur le marché canadien.
(11) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.
(12) Emprunts auprès du Fonds de placement du régime de pensions du Canada.
(13) Programme immigrants-investisseurs.
(14) Représente l'augmentation nette de l'encours des bons du Trésor survenue durant l'exercice.
(15) Montant encaissé en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'est en cours sur ces conventions de crédit.

TABLEAU 2.21

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2002-2003 POUR LE FONDS DE FINANCEMENT

	Montant en dollars canadiens [1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt [2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur [3]
	(en millions)		(%)			($)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés							
	496	-	6,00	26 avril	2012-10-01	99,277	6,094
	50 [4]	-	6,00	3 mai	2012-10-01	99,596	6,052
	55 [4]	-	6,00	10 mai	2029-10-01	94,955	6,392
	22 [4]	-	6,00	12 juin	2012-10-01	100,409	5,945
	400	261 $US [5]	5,00	17 juillet	2009-07-17	99,417	5,100
	53 [4]	-	6,25	6 septembre	2010-12-01	106,889	5,209
	52 [4]	-	6,00	6 septembre	2012-10-01	104,727	5,385
	75 [4]	-	Variable	15 octobre	2007-10-01	100,000	Variable
	19 [4]	-	6,50	15 octobre	2007-10-01	108,979	4,462
	417	-	6,00	15 novembre	2012-10-01	104,251	5,437
	100	-	6,25	27 janvier	2032-06-01	103,647	5,984
	100 [6]	-	4,50 [7]	6 février	2007-11-29	100,216	4,446
Sous-total	**1 839**						
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement							
	101 [4]	-	6,25	19 juin	2032-06-01	100,564	6,208
	62 [4]	-	6,00	19 septembre	2029-10-01	100,612	5,954
Sous-total	**163**						
Total	**2 002**						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
(4) Emprunts souscrits en entier par la Caisse de dépôt et placement du Québec.
(5) Montant provenant de l'emprunt de 750 millions de dollars américains (1 148 millions de dollars canadiens) effectué par le Fonds consolidé du revenu.
(6) Billets à moyen terme sur le marché européen.
(7) Les intérêts sont payables annuellement.

TABLEAU 2.22

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2002-2003 PAR FINANCEMENT-QUÉBEC

Montant en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(%)			($)	(%)
495	—	5,75	2 avril	2008-12-01	99,114	5,911
450[4]	300 €	Variable[5]	3 juillet	2008-12-03	99,892	Variable
525	—	5,75	17 septembre	2008-12-01	104,950	4,816
778	500 $US	5,00	25 octobre	2012-10-25	99,232	5,099
– 4[6]	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
2 244						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
(4) Billets à moyen terme sur le marché européen.
(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.
(6) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU 2.23

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2002 PAR HYDRO-QUÉBEC[1]

Montant en dollars canadiens[2]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[3]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[4]
(en millions)		(%)			($)	(%)
1 861[5]	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
62[6]	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
1 923						

(1) Emprunts réalisés au 31 décembre 2002.
(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.
(4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
(5) Billets à moyen terme sur le marché canadien.
(6) Montant encaissé en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.
N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 1 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit au 31 décembre 2002.

Section 3

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Perspectives financières 2003-2004 3

Les revenus du gouvernement 4

Les revenus budgétaires 4

Les revenus autonomes 5

Les transferts fédéraux 6

Les dépenses du gouvernement 9

Malgré l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la dette totale continue à augmenter 10

Annexe

3.1 Informations additionnelles sur la situation financière du gouvernement 13

Perspectives financières 2003-2004

Le plan budgétaire du gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire en 2003-2004.

TABLEAU 3.1

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1] [2]
(en millions de dollars)

	2002-2003 P	2003-2004
Opérations budgétaires		
Revenus autonomes	43 403	45 365
Transferts fédéraux	9 303	9 584
Total des revenus	**52 706**	**54 949**
Dépenses d'opérations	– 45 570	– 47 437
Service de la dette	– 7 136	– 7 512
Total des dépenses	**– 52 706**	**– 54 949**
Surplus budgétaire	**0**	**0**
Besoins non budgétaires	**– 1 585**	**– 1 823**
Besoins financiers nets		
Fonds consolidé du revenu	– 322	– 300
Organismes consolidés	– 1 263	– 1 523
Total	**– 1 585**	**– 1 823**

P Résultats préliminaires.
(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.
(2) Sur la base de la structure budgétaire et financière en vigueur en 2003-2004.

Les besoins financiers nets totaux s'élèveront à 1 823 millions de dollars en 2003-2004.

Les besoins financiers nets du Fonds consolidé du revenu pour l'exercice 2003-2004 seront de 300 millions de dollars.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'établiront à 1 523 millions de dollars en 2003-2004. Ces besoins découlent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les revenus du gouvernement

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 54 949 millions de dollars en 2003-2004, soit 45 365 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 9 584 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 4,3 % en 2003-2004.

TABLEAU 3.2

ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	2002-2003 [P]	2003-2004
Revenus autonomes	43 403	45 365
Variation en %	5,9	4,5
Transferts fédéraux	9 303	9 584
Variation en %	—	3,0
Revenus budgétaires	**52 706**	**54 949**
Variation en %	4,8	4,3
Taux de croissance du PIB nominal en %	5,8	5,2
Taux d'inflation au Canada en %	2,2	3,0

P : Résultats préliminaires.
(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Les revenus autonomes

En 2003-2004, les revenus autonomes devraient augmenter de 4,5 % par rapport à l'année précédente. En excluant les entreprises du gouvernement et les organismes consolidés, la croissance des revenus s'élève à 4,9 %, un niveau légèrement inférieur à celui du PIB nominal.

TABLEAU 3.3

ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES PAR SOURCE
(en millions de dollars)

	2002-2003 P	2003-2004
Impôt des particuliers	16 081	16 891
Variation en %	1,0	5,0
Fonds des services de santé	4 479	4 640
Variation en %	4,4	3,6
Impôts des sociétés	3 735	3 926
Variation en %	– 7,3	5,1
Taxes à la consommation	10 839	11 567
Variation en %	11,2	6,7
Autres revenus	2 419	2 364
Variation en %	3,2	– 2,3
Sous-total	**37 553**	**39 388**
Variation en %	**3,4**	**4,9**
Entreprises du gouvernement	3 907	3 942
Variation en %	43,1	0,9
Organismes consolidés	1 943	2 035
Variation en %	0,2	4,7
Revenus autonomes	**43 403**	**45 365**
Variation en %	**5,9**	**4,5**
Taux de croissance du PIB nominal en %(1)	5,8	5,2

P : Résultats préliminaires.
(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Plus spécifiquement, les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 5,0 % en 2003-2004, un rythme compatible à l'augmentation des revenus assujettis à l'impôt étant donné la progressivité du régime fiscal. Quant au Fonds des services de santé, la croissance de 3,6 % est comparable à celle des salaires et traitements pour la période correspondante. Au chapitre de l'impôt des sociétés, la croissance des revenus attendue de 5,1 % reflète la vigueur des bénéfices, les resserrements annoncés au présent budget ainsi que l'impact des mesures fiscales prises lors des budgets précédents.

L'augmentation de 6,7 % des revenus des taxes à la consommation résulte essentiellement de la progression des dépenses de consommation des ménages. Cette croissance traduit également les effets de l'amélioration de la méthode utilisée pour établir les revenus de ces taxes afin de considérer l'ensemble des remises reliées aux ventes effectuées avant le 31 mars.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement devraient augmenter de 35 millions de dollars en 2003-2004. La hausse de 715 millions de dollars des revenus de l'ensemble des entreprises du gouvernement en 2003-2004 fait plus que compenser la baisse de revenus découlant de l'élimination du placement dans la CSST, qui avait généré un revenu de 680 millions de dollars en 2002-2003.

Les transferts fédéraux

Après être demeurés stables en 2002-2003, les transferts fédéraux devraient croître de 3,0 % en 2003-2004, la hausse des revenus au TCSPS découlant de l'annonce fédérale de février 2003 sur la santé étant en grande partie annulée par une baisse importante des revenus de péréquation.

La baisse de 22 % des revenus à la péréquation en 2003-2004 s'explique principalement par la bonne performance économique du Québec en 2002, ainsi que par le remboursement du manque à gagner découlant de l'utilisation de nouvelles données sur le stock de capital résidentiel à l'assiette des impôts fonciers. Rappelons qu'en février 2002, le gouvernement fédéral indiquait qu'en raison de l'utilisation de ces nouvelles données, le Québec subirait un manque à gagner de 655 millions de dollars à la péréquation. Afin de limiter l'impact sur le cadre financier du gouvernement du Québec de ce changement apporté au programme entre deux renouvellements, le gouvernement fédéral a accepté le report et l'étalement sur cinq ans, à compter de 2003-2004, de cet impact.

TABLEAU 3.4

ÉVOLUTION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX
(en millions de dollars)

	2002-2003[P]	2003-2004
Péréquation	5 315	4 145
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	2 648	4 133[(1)]
Autres transferts liés aux accords fiscaux	34	15
Autres programmes	935	895
Organismes consolidés	371	396
Total des transferts fédéraux	**9 303**	**9 584**
Variation en %	—	3,0

P : Résultats préliminaires.
(1) Incluant une somme de 1 647 millions de dollars à l'égard de l'annonce fédérale de février 2003 sur la santé.

Un déséquilibre fiscal toujours important

Lors de la rencontre des premiers ministres de février 2003, le gouvernement fédéral a annoncé une hausse de ses transferts aux provinces de 10 milliards de dollars sur trois ans. De plus, une somme additionnelle de 2 milliards de dollars sera versée aux provinces en 2003-2004 si le surplus fédéral atteint 5 milliards de dollars. Pour le Québec, l'annonce fédérale représente 2,8 milliards de dollars additionnels pour les trois prochaines années. Cette somme inclut la part du Québec des 2 milliards de dollars additionnels en 2003-2004, soit 472 millions de dollars.

TABLEAU 3.5

IMPACT AU QUÉBEC DE L'ANNONCE FÉDÉRALE DE FÉVRIER 2003 SUR LA SANTÉ
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Total
Fonds pour la réforme de la santé	**236**	**352**	**816**	**1 404**
Fiducies				
Supplément du TCSPS	587	—	—	587
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	352	—	—	352
Sous-total	**939**	**—**	**—**	**939**
Total	**1 175**	**352**	**816**	**2 343**
Part du Québec des 2 milliards de dollars additionnels si le surplus fédéral atteint 5 milliards de dollars en 2003-2004	472	—	—	472
Total	**1 647**	**352**	**816**	**2 815**

L'annonce de février 2003 représente ainsi, en moyenne, une hausse annuelle de 938 millions de dollars du financement fédéral d'ici 2005-2006. L'annonce fédérale est inférieure aux sommes requises pour corriger le déséquilibre fiscal qui prévaut actuellement entre le gouvernement fédéral et le Québec. En effet, une hausse additionnelle des transferts fédéraux de l'ordre de 1,5 milliard de dollars demeure nécessaire, en moyenne à chaque année, afin de corriger le déséquilibre fiscal de 2,5 milliards de dollars identifié par la Commission sur le déséquilibre fiscal.

GRAPHIQUE 3.1

COMPARAISON ENTRE L'AMPLEUR DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL AU QUÉBEC ET L'ANNONCE FÉDÉRALE DE FÉVRIER 2003, MOYENNE 2003-2004 À 2005-2006
(en millions de dollars)

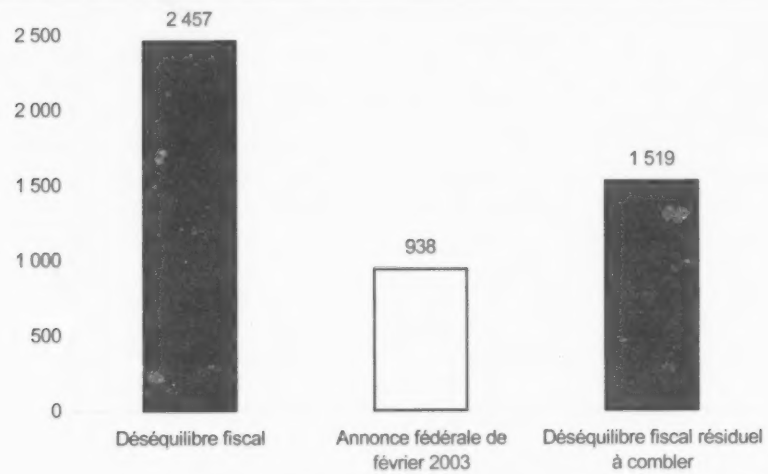

Sources : Conference Board du Canada, « Projections des équilibres financiers des gouvernements du Canada et du Québec » et Finances Canada, « Plan budgétaire de 2003 ».

Les dépenses du gouvernement

Les dépenses budgétaires du gouvernement devraient totaliser 54 949 millions de dollars en 2003-2004. Les dépenses d'opérations s'établiront à 47 437 millions de dollars, alors que le service de la dette s'élèvera à 7 512 millions de dollars.

Les dépenses d'opérations tiennent compte des dépenses de programmes des ministères ainsi que des dépenses des organismes consolidés. Celles-ci augmenteront de 4,1 % en 2003-2004, soit un taux inférieur à la croissance prévue du PIB de 5,2 %. Les dépenses de programmes augmenteront de 3,8 % en 2003-2004.

Quant au service de la dette, l'augmentation prévue à compter de 2003-2004 s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

TABLEAU 3.6

ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	2002-2003[P]	2003-2004
Dépenses d'opérations		
Dépenses de programmes prévues au 11 mars 2003	– 44 104	– 46 593
Variation en %	3,7	5,6
Dépenses additionnelles	– 22	—
Révision de l'objectif	—	793
Dépenses de programmes	**– 44 126**	**– 45 800**
Variation en %	3,8	3,8
Organismes consolidés	– 1 444	– 1 637
Total des dépenses d'opérations	**– 45 570**	**– 47 437**
Variation en %	3,6	4,1
Service de la dette		
Fonds consolidé du revenu	– 6 536	– 6 862
Variation en %	– 2,3	5,0
Organismes consolidés	– 600	– 650
Total du service de la dette	**– 7 136**	**– 7 512**
Variation en %	– 1,7	5,3
Dépenses budgétaires	**– 52 706**	**– 54 949**
Variation en %	2,9	4,3
Taux de croissance du PIB nominal en %[(1)]	5,8	5,2
Taux d'inflation au Canada en %	2,2	3,0

P : Résultats préliminaires.
(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Malgré l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la dette totale continue à augmenter

La dette totale du gouvernement qui s'établissait à 97 732 millions de dollars au 31 mars 1998 devrait s'élever à 111 543 millions de dollars au 31 mars 2004, soit une augmentation de 13 811 millions de dollars ou de 14,1 %, et ce, malgré le maintien de l'équilibre budgétaire depuis 1998-1999.

Cette importante augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit l'augmentation de 9 797 millions de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, ainsi que l'accroissement des investissements en immobilisations de 4 849 millions de dollars.

TABLEAU 3.7

FACTEURS EXPLIQUANT LA CROISSANCE DE LA DETTE TOTALE
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'année	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Déficit (surplus)	Autres facteurs[1]	Dette à la fin de l'année[2]	Variation
1998-1999	97 732	1 402	217	– 126	347	99 572	1 840
1999-2000	99 572	2 006	359	– 7	– 1 384	100 546	974
2000-2001	100 546	1 632	473	– 427	517	102 741	2 195
2001-2002	102 741	1 142	995	– 22	316	105 172	2 431
2002-2003[P]	105 172	1 801	1 471	0	158	108 602	3 430
Sous-total		7 983	3 515	– 582	– 46		10 870
2003-2004	108 602	1 814	1 334	0	– 207	111 543	2 941
Total		**9 797**	**4 849**	**– 582**	**– 253**		**13 811**

P : Résultats préliminaires.
(1) Comprend notamment la variation des autres comptes ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.
(2) Excluant les emprunts effectués par anticipation de l'année.

La hausse de 9 797 millions de dollars des placements, prêts et avances, s'explique principalement par l'augmentation de près de 7 milliards de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, notamment Hydro-Québec, et par des mises de fonds de près de 2,1 milliards de dollars dans ses entreprises.

TABLEAU 3.8

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES
(en millions de dollars)

	Mises de fonds et variation de la valeur de consolidation				
	Mises de fonds dans les entreprises du gouvernement[1]	Hydro-Québec	Autres entreprises	Prêts et avances	Total
1998-1999	184	475	807	– 64	1 402
1999-2000	207	637	1 145	17	2 006
2000-2001	425	621	536	50	1 632
2001-2002	648	487	– 116	123	1 142
2002-2003[P]	340	1 077	206	178	1 801
2003-2004	300	1 225	– 222	511	1 814
Total	**2 104**	**4 522**	**2 356**	**815**	**9 797**

P : Résultats préliminaires.
(1) Incluant principalement les mises de fonds à la Société générale de financement (SGF) et aux sociétés Innovatech.

Il était prévu le 11 mars dernier des mises de fonds de 646 millions de dollars dans les sociétés d'État en 2003-2004. Compte tenu que le gouvernement entreprendra dès cette année un examen en profondeur des mandats de ses sociétés, notamment celui de la SGF et des sociétés Innovatech, avec comme objectif une réduction de leurs interventions, ce montant est révisé de façon préliminaire à 300 millions de dollars.

Cet examen sera également étendu à l'ensemble des prêts et avances consentis. Le niveau prévu de ceux-ci en 2003-2004 sera revu à la baisse après l'analyse de tous les dossiers.

Section 3 Annexe 3.1

Informations additionnelles sur la situation financière du gouvernement

TABLEAU 3.1.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES[1]
(en millions de dollars)

	Opérations budgétaires							
	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Revenus budgétaires	Dépenses d'opérations	Service de la dette	Dépenses budgétaires	Réserve budgétaire	Surplus (déficit) après réserve
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971	2 748	1 094	3 842	– 3 790	– 197	– 3 987		– 145
1971-1972	3 183	1 293	4 476	– 4 621	– 210	– 4 831		– 355
1972-1973	3 743	1 261	5 004	– 5 109	– 242	– 5 351		– 347
1973-1974	4 371	1 376	5 747	– 6 118	– 288	– 6 406		– 659
1974-1975	5 367	1 871	7 238	– 7 384	– 296	– 7 680		– 442
1975-1976	6 110	2 222	8 332	– 8 915	– 368	– 9 283		– 951
1976-1977	7 131	2 520	9 651	– 10 371	– 456	– 10 827		– 1 176
1977-1978	8 012	3 088	11 100	– 11 198	– 606	– 11 804		– 704
1978-1979	8 535	3 268	11 803	– 12 484	– 817	– 13 301		– 1 498
1979-1980	9 472	3 754	13 226	– 14 656	– 970	– 15 626		– 2 400
1980-1981	10 772	3 894	14 666	– 16 765	– 1 382	– 18 147		– 3 481
1981-1982	13 471	4 473	17 944	– 18 615	– 1 950	– 20 565		– 2 621
1982-1983	14 756	5 172	19 928	– 20 091	– 2 300	– 22 391		– 2 463
1983-1984	15 766	6 227	21 993	– 21 646	– 2 511	– 24 157		– 2 164
1984-1985	16 215	6 236	22 451	– 23 312	– 3 012	– 26 324		– 3 873
1985-1986	18 129	6 178	24 307	– 24 426	– 3 354	– 27 780		– 3 473
1986-1987	19 919	5 828	25 747	– 25 163	– 3 556	– 28 719		– 2 972
1987-1988	22 366	6 117	28 483	– 27 204	– 3 675	– 30 879		– 2 396
1988-1989	23 772	6 386	30 158	– 28 060	– 3 802	– 31 862		– 1 704
1989-1990	24 845	6 674	31 519	– 29 268	– 4 015	– 33 283		– 1 764
1990-1991	26 632	6 972	33 604	– 32 142	– 4 437	– 36 579		– 2 975
1991-1992	28 329	6 747	35 076	– 34 711	– 4 666	– 39 377		– 4 301
1992-1993	28 237	7 764	36 001	– 36 275	– 4 756	– 41 031		– 5 030
1993-1994	28 899	7 762	36 661	– 36 268	– 5 316	– 41 584		– 4 923
1994-1995	29 543	7 494	37 037	– 36 976	– 5 882	– 42 858		– 5 821
1995-1996	30 736	8 126	38 862	– 36 775	– 6 034	– 42 809		– 3 947
1996-1997	31 266	6 704	37 970	– 35 327	– 5 855	– 41 182		– 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale								
1997-1998	35 886	5 974	41 860	– 36 675	– 7 342	– 44 017		– 2 157
1998-1999	38 649	8 071	46 720	– 39 407	– 7 187	– 46 594		126
1999-2000	41 076	6 334	47 410	– 40 031	– 7 372	– 47 403		7
2000-2001	42 904	8 145	51 049	– 42 066	– 7 606	– 49 672	– 950	427
2001-2002	41 004	9 305	50 309	– 43 976	– 7 261	– 51 237	950	22
2002-2003 P	43 403	9 303	52 706	– 45 570	– 7 136	– 52 706		0

P : Résultats préliminaires.
(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

Opérations non budgétaires					
Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes	Excédent (insuffisance)	Surplus (besoins) financiers nets
– 73		2	26	– 45	– 190
– 63		1	113	51	– 304
– 53		– 1	18	– 36	– 383
– 122		25	459	362	– 297
– 146		104	319	277	– 165
– 186		109	622	545	– 406
– 183		187	– 161	– 157	– 1 333
– 229		265	– 488	– 452	– 1 156
– 189		316	119	246	– 1 252
– 188		683	551	1 046	– 1 354
– 56		822	416	1 182	– 2 299
– 586		1 007	71	492	– 2 129
– 761		1 051	– 40	250	– 2 213
– 672		1 057	– 436	– 51	– 2 215
– 167		1 183	887	1 903	– 1 970
40		1 269	493	1 802	– 1 671
– 380		1 355	260	1 235	– 1 737
– 680		2 203	– 493	1 030	– 1 366
– 670		1 634	– 265	699	– 1 005
– 516		1 164	300	948	– 816
– 458		1 874	77	1 493	– 1 482
– 411		1 916	141	1 646	– 2 655
– 490		1 525	82	1 117	– 3 913
– 623		1 668	52	1 097	– 3 826
– 1 142		1 509	578	945	– 4 876
– 287		1 701	– 415	999	– 2 948
– 792		1 928	– 60	1 076	– 2 136
– 1 315	– 209	1 888	109	473	– 1 684
– 1 402	– 217	1 020	996	397	523
– 2 006	– 359	1 740	1 328	703	710
– 1 632	– 473	1 793	– 631	– 943	– 516
– 1 142	– 995	2 089	– 589	– 637	– 615
– 1 801	– 1 471	2 007	– 320	– 1 585	– 1 585

TABLEAU 3.1.2

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DETTE À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

	Dette totale					
	Dette directe[1] [2]		Passif net au titre des régimes de retraite[3]		Total	
	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 478	10,9			2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9			2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0			3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8			3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0	67	0,2	4 097	11,1
1975-1976	4 955	12,0	179	0,4	5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5	354	0,7	6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4	620	1,2	7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1	915	1,6	9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4	1 598	2,5	11 070	16,9
1980-1981	12 247	16,8	2 420	3,3	14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6	3 428	4,3	17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3	4 489	5,3	20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6	5 545	6,0	24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2	6 729	6,7	27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0	7 998	7,5	31 631	29,5
1986-1987	25 606	21,9	9 353	7,9	34 959	29,8
1987-1988	26 819	20,9	10 883	8,5	37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2	12 597	9,0	39 688	28,2
1989-1990	27 699	18,7	14 320	9,6	42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3	16 227	10,6	45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3	18 143	11,7	51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8	19 668	12,4	58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	20 483	12,7	65 643	40,5
1994-1995	52 468	30,8	21 997	12,9	74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	23 624	13,3	76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	25 461	14,1	78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	57 294	30,4	40 438	21,5	97 732	51,9
1998-1999	59 144[4]	30,1	40 428	20,6	99 572[4]	50,7
1999-2000	61 209[4]	29,1	39 337	18,7	100 546[4]	47,8
2000-2001	63 630[4]	28,4	39 111	17,4	102 741[4]	45,8
2001-2002	67 112[4]	29,2	38 060	16,6	105 172[4]	45,8
2002-2003[P]	70 176[4]	28,9	38 426	15,8	108 602[4]	44,7

P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend les bons du trésor et la dette à long terme. À compter de 1976-1977, la dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars de l'année financière considérée.

(2) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(3) Solde du passif au titre des régimes de retraite moins le montant accumulé dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(4) Excluant des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002 et 3 945 millions de dollars en 2002-2003. En incluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale atteint 102 403 millions de dollars en 1998-1999, 101 052 millions de dollars en 1999-2000, 104 216 millions de dollars en 2000-2001, 106 326 millions de dollars en 2001-2002 et 112 547 millions de dollars en 2002-2003.

Avoirs financiers nets des autres éléments du passif[5]		Dette nette		Immobilisations		Dette représentant les déficits cumulés[6]	
En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB
188	0,8	2 290	10,1			2 290	10,1
275	1,1	2 645	10,8			2 645	10,8
317	1,2	2 992	10,9			2 992	10,9
28	0,1	3 651	11,7			3 651	11,7
4	0,0	4 093	11,1			4 093	11,1
90	0,2	5 044	12,2			5 044	12,2
36	0,1	6 353	13,2			6 353	13,2
673	1,3	7 058	13,4			7 058	13,4
780	1,3	8 460	14,4			8 460	14,4
234	0,4	10 836	16,5			10 836	16,5
341	0,5	14 326	19,6			14 326	19,6
5 043	6,3	12 569	15,6			12 569	15,6
5 936	7,0	15 038	17,6			15 038	17,6
7 127	7,8	17 298	18,8			17 298	18,8
6 490	6,5	21 455	21,4			21 455	21,4
5 896	5,5	25 735	24,0			25 735	24,0
6 243	5,3	28 716	24,5			28 716	24,5
6 587	5,1	31 115	24,2			31 115	24,2
6 869	4,9	32 819	23,3			32 819	23,3
7 436	5,0	34 583	23,3			34 583	23,3
8 306	5,4	37 558	24,5			37 558	24,5
9 364	6,0	41 885	27,0			41 885	27,0
11 985	7,6	46 914	29,6			46 914	29,6
13 806	8,5	51 837	32,0			51 837	32,0
16 788	9,8	57 677	33,8			57 677	33,8
14 886	8,4	61 624	34,8			61 624	34,8
13 253	7,3	64 833	35,9			64 833	35,9
9 135	4,8	88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
13 593[7]	6,9	88 810	45,3	6 233	3,2	82 577	42,1
11 890[7]	5,7	89 162	42,4	6 693	3,2	82 469	39,2
15 058[7][8]	6,7	89 158	39,8	7 166	3,2	81 992[8]	36,6
14 065[7]	6,1	92 261	40,2	8 161	3,6	84 100	36,6
18 600[7]	7,7	93 947	38,7	9 632	4,0	84 315[9]	34,7

(5) Incluant les gains ou pertes de change reportés.
(6) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.
(7) Tient compte des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002 et 3 945 millions de dollars en 2002-2003.
(8) Incluant un montant de 950 millions de dollars mis en réserve.
(9) Incluant la correction de l'erreur de l'ADRC de 215 millions de dollars inscrite à la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU 3.1.3

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SERVICE DE LA DETTE CONSOLIDÉE

	Service de la dette directe consolidée		Intérêts sur le passif net au titre des régimes de retraite[1]		Service de la dette totale	
	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	197	5,1			197	5,1
1971-1972	210	4,7			210	4,7
1972-1973	242	4,8			242	4,8
1973-1974	288	5,0			288	5,0
1974-1975	296	4,1			296	4,1
1975-1976	368	4,4			368	4,4
1976-1977	456	4,7			456	4,7
1977-1978	606	5,5			606	5,5
1978-1979	763	6,5	54	0,4	817	6,9
1979-1980	882	6,7	88	0,6	970	7,3
1980-1981	1 217	8,3	165	1,1	1 382	9,4
1981-1982	1 686	9,4	264	1,5	1 950	10,9
1982-1983	1 921	9,6	379	1,9	2 300	11,5
1983-1984	2 031	9,2	480	2,2	2 511	11,4
1984-1985	2 414	10,8	598	2,6	3 012	13,4
1985-1986	2 648	10,9	706	2,9	3 354	13,8
1986-1987	2 754	10,7	802	3,1	3 556	13,8
1987-1988	2 751	9,7	924	3,2	3 675	12,9
1988-1989	2 665	8,8	1 137	3,8	3 802	12,6
1989-1990	2 829	9,0	1 186	3,7	4 015	12,7
1990-1991	3 026	9,0	1 411	4,2	4 437	13,2
1991-1992	3 222	9,2	1 444	4,1	4 666	13,3
1992-1993	3 475	9,7	1 281	3,5	4 756	13,2
1993-1994	3 750	10,2	1 566	4,3	5 316	14,5
1994-1995	4 333	11,7	1 549	4,2	5 882	15,9
1995-1996	4 287	11,0	1 747	4,5	6 034	15,5
1996-1997	3 906	10,3	1 949	5,1	5 855	15,4
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	4 377	10,5	2 965	7,0	7 342	17,5
1998-1999	4 773	10,2	2 414	5,2	7 187	15,4
1999-2000	4 740	10,0	2 632	5,5	7 372	15,5
2000-2001	5 012	9,8	2 594	5,1	7 606	14,9
2001-2002	4 544	9,0	2 717	5,4	7 261	14,4
2002-2003[P]	4 488	8,5	2 648	5,0	7 136	13,5

P : Résultats préliminaires.
(1) Montant des intérêts imputés sur le passif au titre des régimes de retraite moins les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Section 4

Mesures pour résorber l'impasse budgétaire

Impasse budgétaire en 2003-2004 3

Mesures affectant les dépenses 5

Mesures affectant les revenus 6

a) Mesures fiscales 6

b) Intensification des activités de récupération fiscale 6

c) Amélioration de la rentabilité des sociétés d'État 7

d) Autres mesures touchant les revenus budgétaires 7

Récupération de la réserve budgétaire en 2003-2004 8

Annulation de l'impact négatif aux transferts fédéraux des données préliminaires du recensement à la suite de l'erreur de Statistique Canada 9

Révisions aux prévisions de revenus et de dépenses 10

Impasse budgétaire en 2003-2004

Le 30 avril 2003, un comité d'experts, présidé par M. Guy Breton et mandaté par le premier ministre peu après le scrutin du 14 avril, afin d'établir la situation financière prévisible du gouvernement du Québec, a constaté une impasse budgétaire de 4 387 millions de dollars en 2003-2004.

Pour résorber l'impasse budgétaire, le gouvernement met en place plusieurs mesures de redressement :

— mesures affectant les dépenses;

— mesures affectant les revenus :

  - mesures fiscales;
  - intensification des activités de récupération fiscale;
  - amélioration de la rentabilité des sociétés d'État;
  - autres mesures touchant les revenus budgétaires.

— récupération de la réserve budgétaire en 2003-2004;

— annulation de l'impact négatif aux transferts fédéraux des données préliminaires du recensement à la suite de l'erreur de Statistique Canada;

— révisions aux prévisions de revenus et de dépenses.

TABLEAU 4.1

MESURES IDENTIFIÉES POUR RÉSORBER L'IMPASSE BUDGÉTAIRE EN 2003-2004

(en millions de dollars)

Impasse budgétaire au 15 avril 2003 selon le rapport Breton	**– 4 387**
Mesures affectant les dépenses	
Réduction du niveau de dépenses de programmes de 46 593 millions de dollars à 45 800 millions de dollars	793
Résorption des dépassements de dépenses appréhendées	354
Annulation des mesures budgétaires annoncées le 11 mars 2003	400 (1)
	1 547
Mesures affectant les revenus	
a) Mesures fiscales	
Resserrement des dépenses fiscales	626
Taxe sur le capital	
Report de la baisse de taxe	198
Hausse de l'exemption de 250 000 dollars à 600 000 dollars	– 65
Impact des mesures fiscales sur une pleine année	**759**
Rendement des mesures fiscales reporté aux années subséquentes en raison des délais de perception	– 620
	139
b) Intensification des activités de récupération fiscale	**50**
c) Amélioration de la rentabilité des sociétés d'État	
Hydro-Québec	600
Loto-Québec	75
Société des alcools du Québec	20
	695
d) Autres mesures touchant les revenus budgétaires	
Amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation	300
Rétablissement du calendrier de remboursement au gouvernement fédéral pour l'ancien programme des allocations aux jeunes	305
	605
Sous-total — mesures affectant les revenus	**1 489**
Récupération de la réserve budgétaire en 2003-2004	**809**
Annulation de l'impact négatif aux transferts fédéraux des données préliminaires du recensement à la suite de l'erreur de Statistique Canada	**294**
Révisions aux prévisions de revenus et de dépenses	
Revenus budgétaires	33
Dépenses d'opérations	– 68
Service de la dette	283
	248
Total des mesures identifiées	**4 387**
Solde budgétaire	**—**

(1) Incluant des mesures fiscales totalisant 39 millions de dollars.

Mesures affectant les dépenses

Le niveau des dépenses de programmes est diminué de 793 millions de dollars par rapport à l'objectif établi le 11 mars dernier, soit de 46 593 millions de dollars à 45 800 millions de dollars. La croissance des dépenses de programmes en 2003-2004 est donc réduite de 5,6 % à 3,8 %.

Le rapport Breton a également identifié des risques de dépassements de 354 millions de dollars provenant d'engagements dont le financement n'était pas pourvu au budget de dépenses du 11 mars, principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les ministères concernés ont identifié les mesures appropriées afin de résorber ces dépassements appréhendés.

Les mesures totalisant 400 millions de dollars annoncées le 11 mars 2003 sont annulées. Les documents budgétaires déposés le 11 mars ne furent jamais adoptés par l'Assemblée nationale en raison du déclenchement des élections générales le 12 mars 2003, de sorte que ces mesures ne sont jamais entrées en vigueur, à l'exception de certaines mesures fiscales pour lesquelles des dispositions transitoires sont prévues dans le présent budget.

Les mesures prévues dans le présent budget auront pour effet de réduire le poids des dépenses de programmes dans l'économie à 17,9 % en 2003-2004. Il s'agit d'une diminution par rapport à la prévision du 11 mars 2003, qui s'établissait à 18,4 %.

GRAPHIQUE 4.1

DÉPENSES DE PROGRAMMES
(en pourcentage du PIB)

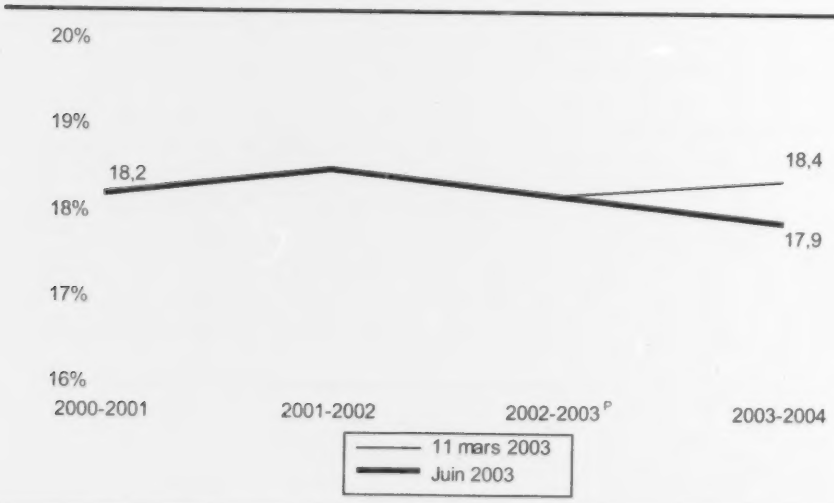

P : Résultats préliminaires.

Mesures affectant les revenus

a) *Mesures fiscales*

Le Discours sur le budget 2003-2004 annonce une série de resserrements aux dépenses fiscales, principalement celles destinées aux entreprises. Ces mesures, dont le détail est présenté à la section 5 « Mesures de resserrement aux dépenses fiscales », entraîneront des revenus additionnels de 107 millions de dollars en 2003-2004 et de 626 millions de dollars sur une pleine année financière.

Par ailleurs, le gouvernement maintient son engagement de réduire à terme substantiellement la taxe sur le capital. Au 1er janvier 2004, près de 70 % des entreprises québécoises seront exonérées de la taxe sur le capital, grâce au relèvement de la limite de capital versé en deçà de laquelle la taxe ne s'applique pas. La limite sera portée de 250 000 dollars à 600 000 dollars, ce qui permettra d'alléger le fardeau fiscal des PME de 65 millions de dollars sur une pleine année. Par contre, le gouvernement reporte la réduction de la baisse de taxe initialement prévue par l'administration précédente. Ces mesures permettront de réaliser des économies de 32 millions de dollars en 2003-2004 et de 133 millions de dollars sur une pleine année.

Au total, les mesures fiscales s'élèvent à 139 millions de dollars en 2003-2004 et à 759 millions de dollars sur une pleine année.

b) *Intensification des activités de récupération fiscale*

Afin de préserver l'intégrité et l'équité du régime fiscal, il est important que chaque contribuable s'acquitte de ses obligations fiscales et contribue au financement des services publics. C'est pourquoi des mesures additionnelles de lutte à l'évasion fiscale et au travail au noir seront mises en place.

D'une part, le ministère du Revenu se verra octroyer des ressources additionnelles dès cette année afin notamment d'intensifier la vérification auprès des entreprises dans la région de Montréal ainsi que celles dont le siège social est situé à l'extérieur de la province, mais qui font des affaires au Québec. D'autre part, dans un contexte d'activités élevées dans le secteur de la construction neuve, le gouvernement apportera un soutien additionnel à la Commission de la construction du Québec afin qu'elle augmente ses activités d'inspection et d'enquête.

Ces mesures permettront au gouvernement d'augmenter ses revenus de 50 millions de dollars en 2003-2004 et de 100 millions de dollars sur une pleine année par la suite.

c) Amélioration de la rentabilité des sociétés d'État

Les sociétés d'État sont également mises à contribution pour résorber l'impasse budgétaire. Il a été convenu avec les trois sociétés d'État majeures, soit Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, qu'elles auront à rencontrer des objectifs additionnels de bénéfices nets de 695 millions de dollars pour 2003-2004, par rapport à la prévision du 11 mars 2003.

TABLEAU 4.2

OBJECTIF DE BÉNÉFICES ADDITIONNELS DE CERTAINES SOCIÉTÉS D'ÉTAT
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004			
	Résultats[1] préliminaires	Situation au 11 mars 2003	Budget 2003-2004	Écart par rapport au 11 mars	Écart par rapport à 2002-2003
Hydro-Québec	1 840	1 530	2 130	600	290
Loto-Québec	1 353	1 389	1 464	75	111
Société des alcools du Québec	540	550	570	20	30
Total	**3 733**	**3 469**	**4 164**	**695**	**431**

(1) Les résultats préliminaires 2002-2003 ont été mis à jour après le 11 mars.

Pour Hydro-Québec, le bénéfice net prévu pour 2003-2004 s'élève à 2 130 millions de dollars, soit 600 millions de dollars de plus que ce qui était prévu le 11 mars dernier. Il s'agit d'une hausse de 290 millions de dollars si on le compare aux résultats préliminaires de 2002-2003, qui sont maintenant estimés à 1 840 millions de dollars.

d) Autres mesures touchant les revenus budgétaires

La méthode utilisée pour établir les revenus des taxes à la consommation provenant des mandataires sera améliorée afin de considérer l'ensemble des remises reliées aux ventes effectuées avant le 31 mars de chaque année. De plus, le calendrier de remboursement à l'égard de l'ancien programme des allocations aux jeunes sera rétabli de façon à ce qu'il coïncide à compter de 2004-2005 avec l'année dans laquelle les remboursements deviennent exigibles par le gouvernement fédéral. Ces mesures procureront au gouvernement un gain ponctuel de 605 millions de dollars en 2003-2004.

Récupération de la réserve budgétaire en 2003-2004

Le budget du 11 mars 2003 prévoyait la constitution d'une réserve budgétaire de 809 millions de dollars pour pourvoir aux besoins en santé en 2004-2005 et en 2005-2006. Compte tenu de l'ampleur de l'impasse budgétaire, cette réserve sera récupérée en 2003-2004. Toutefois, le gouvernement s'engage à pourvoir adéquatement aux besoins en santé en 2004-2005 et en 2005-2006 par une réallocation vers la santé des ressources requises afin de remplacer les fonds qui devaient provenir de la réserve budgétaire. Ces montants s'élèvent à 503 millions de dollars en 2004-2005 et à 306 millions de dollars en 2005-2006.

TABLEAU 4.3

RÉCUPÉRATION DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE EN 2003-2004
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Annulation de la réserve budgétaire	809	– 503	– 306

Annulation de l'impact négatif aux transferts fédéraux des données préliminaires du recensement à la suite de l'erreur de Statistique Canada

Le 11 mars 2003, un gain de 788 millions de dollars était escompté aux transferts fédéraux à l'égard du recensement de 2001. Les données préliminaires rendues disponibles le 27 mars 2003 indiquaient toutefois un impact négatif de 294 millions de dollars, d'où le manque à gagner de 1 082 millions de dollars en 2003-2004 identifié dans le rapport Breton.

L'Institut de la Statistique du Québec a entrepris un examen complet des données du recensement de 2001. Des discussions ont également été entamées avec le ministère des Finances du Canada sur cette question. Le 29 mai dernier, Statistique Canada annonçait qu'une erreur s'est glissée dans les données préliminaires de population. Le gouvernement ne dispose donc plus des données nécessaires pour recalculer l'impact du recensement. Il en résulte un gain de 294 millions de dollars par rapport aux données du 27 mars, ce qui réduit à 788 millions de dollars le manque à gagner identifié par le comité Breton.

TABLEAU 4.4

IMPACT DU RECENSEMENT DE 2001 SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC
(en millions de dollars)

	2003-2004
Non-réalisation du gain escompté le 11 mars 2003	– 788
Impact estimé sur la base des données préliminaires du 27 mars 2003	– 294
Manque à gagner identifié dans le rapport Breton	– 1 082
Annulation de l'impact estimé sur la base des données préliminaires du 27 mars 2003	294
Écart par rapport au 11 mars 2003	– 788

Par ailleurs, le Québec a obtenu l'assurance du gouvernement fédéral que, si l'impact du recensement de 2001 était négatif, un mécanisme similaire à celui mis en place lors du dernier recensement pourrait s'appliquer. Un tel mécanisme permettrait de reporter à 2004-2005 et d'étaler sur 5 ans une part importante de l'impact du recensement.

Révisions aux prévisions de revenus et de dépenses

L'impasse budgétaire identifiée dans le rapport Breton intégrait notamment une révision à la baisse des perspectives économiques pour 2003 de 3,5 % à 3,0 %, laquelle se traduisait par un manque à gagner aux revenus autonomes de 200 millions de dollars. En raison de la faiblesse persistante de l'économie américaine et de l'impact de l'appréciation récente du dollar canadien sur les exportations, la prévision du Budget 2003-2004 incorpore une réduction additionnelle de la croissance du PIB réel de 0,5 point de pourcentage, celle-ci s'établissant à 2,5 %.

Le ralentissement de la croissance devrait normalement se traduire par une révision à la baisse des revenus autonomes en 2003-2004. Cet impact sur les équilibres financiers a toutefois été annulé par un certain nombre de facteurs, notamment un niveau des prix plus élevé qui fait en sorte que les assiettes taxables sont moins révisées que le PIB réel. Par ailleurs, la révision à la baisse de 283 millions de dollars du service de la dette découle principalement de l'appréciation récente du dollar canadien par rapport au dollar américain et au yen.

Ainsi, au total, en tenant compte d'une hausse de 68 millions de dollars des dépenses d'opérations, les révisions du solde budgétaire subséquentes au rapport Breton ont pour effet de réduire l'impasse budgétaire de 248 millions de dollars.

TABLEAU 4.5

RÉVISIONS DU SOLDE BUDGÉTAIRE SUBSÉQUENTES AU 15 AVRIL 2003
(en millions de dollars)

	2003-2004
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	65
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	– 18
Transferts fédéraux	– 14
Sous-total – révisions aux revenus budgétaires	**33**
Dépenses d'opérations	– 68
Service de la dette	283
Total	**248**

Section 5

Les mesures de resserrements aux dépenses fiscales

INTRODUCTION 3

Les difficultés 4

Alléger les charges fiscales de toutes les entreprises 5

Les priorités gouvernementales 6

Stabiliser la situation financière 7

Des économies de 139 millions de dollars en 2003-2004 et de 759 millions de dollars sur une pleine année 8

1. LA SUPPRESSION DE CERTAINES DÉPENSES FISCALES 11

1.1 **La fin des sites désignés : arrêt des nouvelles attestations** 12

Les difficultés rencontrées 12

Le respect des engagements antérieurs 14

1.2 **La suppression de certaines mesures fiscales pour l'investissement** 15

L'amortissement accéléré de certains biens 15

Le congé de taxe sur le capital de deux ans 15

Le crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D 16

1.3 **La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement** 17

Les institutions financières 17

Les fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins 17

2. LES LIMITATIONS APPORTÉES À CERTAINES DÉPENSES FISCALES 19

2.1 **La réduction des taux des crédits d'impôt, des déductions et des congés fiscaux** 20

La réduction de 25 % de certains crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux 20

La réduction de 12,5 % des crédits d'impôt concernant la R-D et la culture 23

2.2 **La limitation des dépenses fiscales destinées à la capitalisation des entreprises et aux projets majeurs d'investissement** 26

Les avantages consentis aux fonds de travailleurs et à Capital régional et coopératif Desjardins 26

Les incitatifs à l'investissement concernant les particuliers 26

Le congé fiscal pour projets majeurs d'investissement 27

2.3 **La réduction d'autres avantages fiscaux touchant notamment les personnes à hauts revenus** 29

Les déductions pour options d'achat de titres 29

L'introduction d'un plafond aux frais de représentation 30

CONCLUSION 31

Introduction

Au cours des dernières années, on a assisté à une multiplication des mesures d'aides fiscales instaurées par le gouvernement en faveur des entreprises, ainsi qu'à une augmentation significative de leur coût.

— Depuis 1997-1998, le montant des aides fiscales aux entreprises a plus que doublé – passant de 786 millions de dollars à 1,9 milliard de dollars[1].

— En 2003, les dépenses fiscales devraient correspondre à 21 % du montant total des prélèvements effectués auprès des entreprises et à la totalité de l'impôt sur le revenu perçu de ces mêmes entreprises.

— Selon les prévisions, les dépenses fiscales auraient continué à croître au cours des prochaines années, augmentant de plus de 9 % d'ici deux ans.

— On constate par ailleurs que les dépenses fiscales effectuées au Québec en faveur des entreprises étaient bien plus élevées que dans les autres juridictions canadiennes. En 2000-2001, les dépenses fiscales instaurées afin de soutenir les entreprises étaient deux fois plus importantes au Québec qu'en Ontario.

[1] Afin de disposer d'une évaluation aussi exacte que possible des dépenses fiscales instaurées pour soutenir les entreprises, on a regroupé sous le terme d'« aides fiscales » les seules dépenses fiscales définies dans le cadre de cet objectif de soutien. Le concept d'aides fiscales exclut ainsi les dépenses fiscales comme celles permettant l'étalement des pertes ou la déduction dans le calcul du revenu des dépenses d'amortissement. On y a de plus ajouté certaines dépenses fiscales relatives au régime d'imposition des particuliers, qui ont pour objectif de faciliter la capitalisation des entreprises.

Note : Les mesures énoncées dans la présente section sont exposées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales 2003-2004* qui constitue à cet égard la source de référence.

Les difficultés

Indépendamment de leur coût globalement très élevé et croissant, les dépenses fiscales effectuées en faveur des entreprises soulèvent plusieurs difficultés.

- Certaines dépenses fiscales remettent en cause la neutralité de la fiscalité applicable aux entreprises, en favorisant certaines d'entre elles par rapport à d'autres.

- Ces mesures sont souvent très complexes dans leur application, ce qui entraîne des coûts à la fois pour l'État et pour les entreprises qui souhaitent en bénéficier.

- Les bénéfices obtenus par la collectivité ne justifient pas, dans plusieurs cas, le montant consenti à cet égard par le gouvernement.

- Les dépenses fiscales peuvent conduire le gouvernement à prendre un risque plus élevé que celui de l'entrepreneur.

- Ces mêmes dépenses fiscales placent souvent l'entrepreneur dans une situation de dépendance vis-à-vis le soutien gouvernemental, au lieu de stimuler l'entrepreneuriat et l'initiative.

Les dépenses fiscales[2]

On appelle « dépenses fiscales » les revenus fiscaux dont le gouvernement accepte de se priver, afin de réduire la charge fiscale des contribuables – entreprises ou particuliers – en exemptant ces contribuables de certaines dispositions du régime fiscal de droit commun.

Les dépenses fiscales peuvent prendre plusieurs formes : il peut ainsi s'agir d'exemptions, de déductions dans le calcul du revenu ou de crédits d'impôt.

Les crédits d'impôt réduisent ou annulent l'impôt à payer. Un crédit d'impôt est « remboursable » si dans les situations où sa valeur est supérieure à l'impôt à payer du contribuable, cet excédent lui est remboursé. À titre d'exemple, le crédit d'impôt pour la R-D est un crédit d'impôt remboursable.

Dans les états financiers du gouvernement, les dépenses fiscales sont comptabilisées dans les revenus budgétaires et non pas dans les dépenses, puisque ces dépenses fiscales viennent réduire les revenus fiscaux prélevés auprès des entreprises ou des particuliers.

[2] Les dépenses fiscales sont quantifiées et présentées de manière détaillée dans le document *Dépenses fiscales*, Édition 2003, ministère des Finances du Québec, 184 pages.

Alléger les charges fiscales de toutes les entreprises

Pour le nouveau gouvernement, en matière de fiscalité des entreprises, la priorité doit être accordée aux mesures d'application générale.

Le gouvernement est convaincu qu'afin de libérer l'initiative et d'améliorer la compétitivité, l'approche la plus efficace consiste à alléger les charges fiscales de toutes les entreprises.

— Les mesures fiscales d'application générale ont l'avantage d'être simples à administrer.

— Elles respectent la neutralité de l'impôt.

— Tout en améliorant la compétitivité des entreprises, elles ne créent pas de lien de dépendance entre l'entrepreneur et l'État.

Les priorités gouvernementales

Pour ces différentes raisons, le gouvernement privilégiera au cours des prochaines années des baisses d'impôt applicables à toutes les entreprises – et non pas des exonérations ou avantages fiscaux accessibles seulement à quelques-unes d'entre elles.

Parmi les réductions d'impôt à réaliser, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux charges fixes des entreprises, en raison de leur nature contre-productive et de la lourdeur des prélèvements effectués à cet égard au Québec, par rapport aux autres juridictions.

Le recours aux dépenses fiscales sera circonscrit à des situations spécifiques, essentiellement de trois ordres :

- Les dépenses fiscales permettent d'apporter un soutien à des activités ou des secteurs que le Québec considère comme stratégiques ou déterminants – tels que la R-D et la culture. Dans ces activités et ces secteurs, le gouvernement souhaite continuer de définir des avantages fiscaux particuliers.

- Dans le domaine de la fiscalité des entreprises – comme d'ailleurs pour la fiscalité en général – le Québec s'harmonise aussi systématiquement que possible avec le gouvernement fédéral. L'harmonisation des fiscalités québécoise et fédérale est effectuée dans un souci de simplification et d'efficacité. Elle s'applique à des dépenses fiscales telles que les mesures d'étalement des pertes ou les déductions pour amortissement. Une harmonisation avec le gouvernement fédéral peut conduire à mettre en place des avantages fiscaux en faveur de certaines catégories d'entreprises.

- Le gouvernement veut par ailleurs se garder la possibilité de définir des aides fiscales, lorsqu'elles constituent un moyen de soutien plus approprié qu'une baisse d'impôt d'application générale.

Stabiliser la situation financière

La remise en cause des dépenses fiscales effectuées en faveur des entreprises correspond ainsi à une orientation claire du nouveau gouvernement. La situation budgétaire difficile, héritée de l'administration précédente, conduit le gouvernement à accélérer cette remise en cause et à retarder les mesures d'allégement fiscal qu'il souhaitait enclencher à très court terme.

— Le présent Discours sur le budget comprend ainsi la suppression de certaines dépenses fiscales, ce qui permettra un gain financier de 51 millions de dollars en 2003-2004 et de 248 millions de dollars sur une pleine année.

— Le gouvernement apporte certaines limites à des mesures fiscales pour lesquelles il poursuit un exercice de révision approfondi. Ces limitations entraîneront un gain financier de 56 millions de dollars en 2003-2004 et de 378 millions de dollars sur une pleine année.

— Le gouvernement maintient son engagement de réduire à terme substantiellement la taxe sur le capital. Un premier geste est posé immédiatement.

Ainsi, au 1er janvier 2004, près de 70 % des entreprises québécoises seront exonérées de la taxe sur le capital, grâce au relèvement de la limite de capital versé en deçà de laquelle la taxe ne s'applique pas. La limite sera portée de 250 000 $ à 600 000 $, ce qui permettra d'alléger le fardeau fiscal des PME de 65 millions de dollars sur une pleine année. Par contre, les circonstances actuelles obligent le gouvernement à reporter la réduction de taxe initialement prévue par l'administration précédente. Au total, ces mesures permettront de réaliser des économies de 32 millions de dollars en 2003-2004 et de 133 millions de dollars sur une pleine année.

Le gouvernement envoie ainsi un signal clair quant à sa volonté de réduire la taxe sur le capital, tout en tirant les conséquences de la difficile situation financière actuelle.

TABLEAU 1

HAUSSE, AU 1ER JANVIER 2004, DE L'EXEMPTION À L'ÉGARD DE LA TAXE SUR LE CAPITAL ET NOMBRE D'ENTREPRISES TOTALEMENT EXEMPTÉES

	2003	2004
• Exemption (en dollars)	250 000	600 000
• Nombre d'entreprises exemptées	162 000	195 000
– En pourcentage du total des entreprises	58,1	69,8

Source : Ministère des Finances du Québec.

Des économies de 139 millions de dollars en 2003-2004 et de 759 millions de dollars sur une pleine année

Au total, les resserrements des mesures fiscales présentées dans le *Discours sur le budget 2003-2004* vont permettre des économies de 139 millions de dollars en 2003-2004 et de 759 millions de dollars sur une pleine année.

TABLEAU 2

RESSERREMENTS AUX MESURES FISCALES : IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT
(en millions de dollars)

	2003-2004	Pleine année
Suppression de certaines mesures fiscales		
▪ Fin des sites désignés : arrêt des nouvelles attestations	27	114
▪ Suppression de certaines mesures fiscales pour l'investissement	18	108
▪ Suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement	6	26
Sous-total – suppression	51	248
Limitations apportées à certaines mesures fiscales		
▪ Réduction des crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux	38	202
▪ Limitations des dépenses fiscales destinées à la capitalisation des entreprises et aux projets majeurs d'investissement	18	153
▪ Réduction des avantages fiscaux touchant notamment les personnes à hauts revenus	—	23
Sous-total – limitations	56	378
Total – dépenses fiscales	**107**	**626**
Taxe sur le capital		
▪ Report de la baisse de taxe	47	198
▪ Hausse de l'exemption de 250 000 $ à 600 000 $	-15	-65
Sous-total – taxe sur le capital	32	133
TOTAL	**139**	**759**

Réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises

Ces mesures entraînent une réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises, par rapport au niveau prévu.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DE L'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES – 1997-1998 À 2004-2005
(en millions de dollars)

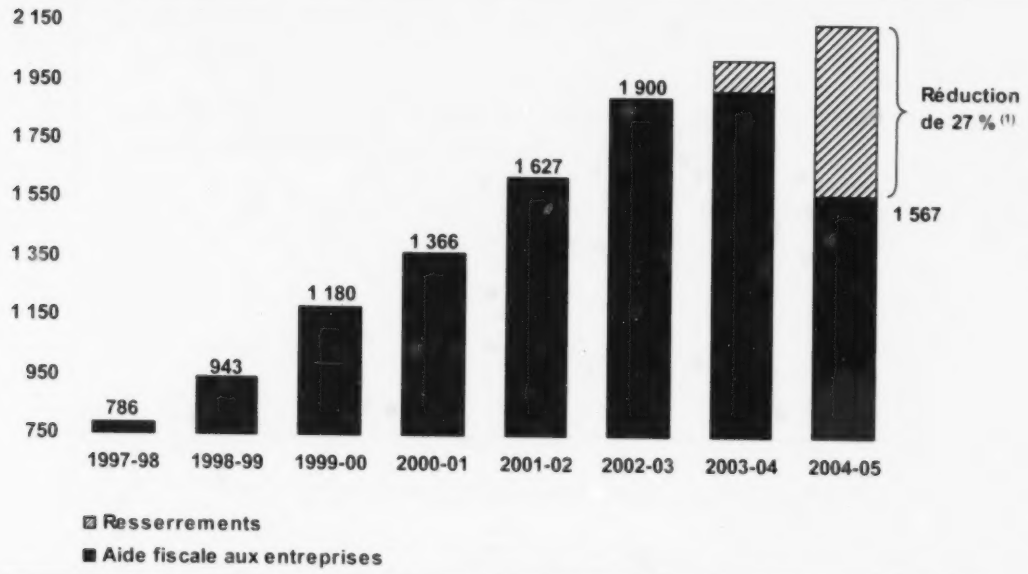

Note : L'aide fiscale aux entreprises est un sous-ensemble des dépenses fiscales aux sociétés, auquel sont ajoutées certaines dépenses fiscales relatives au régime d'imposition des particuliers et qui ont pour objectif de faciliter la capitalisation des entreprises.

(1) Illustration de l'impact des mesures de resserrements sur une pleine année appliquées aux aides fiscales estimées pour 2004-2005. Ne comprend pas les modifications apportées à la taxe sur le capital, la réduction des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus et les autres mesures liées au régime d'imposition des sociétés (voir le tableau 11).

On trouvera ci-après un certain nombre de précisions concernant :

— les dépenses fiscales dont le gouvernement annonce la suppression;

— les avantages fiscaux pour lesquels certaines limites sont apportées.

1. La suppression de certaines dépenses fiscales

Le gouvernement procède immédiatement à la suppression de certaines dépenses fiscales, correspondant à des initiatives qu'il considère comme n'étant plus appropriées.

Ces dépenses fiscales peuvent être regroupées en trois catégories :

— Le gouvernement met fin aux sites désignés, en respectant cependant les engagements antérieurs pris auprès des entreprises qui y sont actuellement installées.

— Le gouvernement supprime certaines mesures fiscales destinées à favoriser l'investissement.

— Le gouvernement supprime enfin des exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement.

1.1 La fin des sites désignés : arrêt des nouvelles attestations

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures d'aide fiscale ont été mises en place en faveur d'entreprises appartenant à des secteurs d'activité précis – ces mesures ne s'appliquant que sur des sites désignés.

Sur ces sites, les entreprises bénéficiaient d'avantages spécifiques, prenant généralement la forme d'un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des salaires et s'appliquant pour une période pouvant atteindre dix ans.

Les difficultés rencontrées

Les mesures applicables aux sites désignés soulevaient un certain nombre de difficultés.

- Elles représentaient des coûts très élevés pour le gouvernement, comparativement au nombre d'emplois créés.
- Dans plusieurs cas, le crédit d'impôt s'appliquait à des emplois déjà existants, plutôt qu'à de nouveaux emplois.
- Le système des sites désignés conduisait les entreprises qui voulaient avoir accès au site à assumer des loyers bien supérieurs à ce qu'elles auraient normalement accepté d'acquitter.
- Les coûts de relocalisation sur le site désigné représentaient des montants parfois dissuasifs pour les petites entreprises, ce qui réduisait l'accessibilité des sites – et donc de la mesure de soutien.

En raison de ces difficultés, le gouvernement a décidé de ne plus délivrer d'attestations pour les demandes soumises à compter du jour du présent Discours sur le budget. Cette mesure s'applique aux sites désignés énumérés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 3

FIN DES SITES DÉSIGNÉS : IMPACTS DE L'ARRÊT DES NOUVELLES ATTESTATIONS

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux et plafond annuel par emploi	Assiette	
• Cité du multimédia	40 % (max. 15 000 $)	Salaires versés	18
• Carrefours de la nouvelle économie	40 % (max. 15 000 $)	Salaires versés	30
• Cité du commerce électronique	35 % (max. 12 500 $)	Salaires versés	11
• Centres de développement des technologies de l'information[1]	40 % (max. 15 000 $) 40 %	Salaires versés Coût des équipements	9
• Centre national des nouvelles technologies de Québec	40 % (max. 15 000 $)	Salaires versés	3
• Cité de l'optique	40 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	2
• Technopôle Angus	40 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	1
• Zone de commerce électronique	35 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	21
• Zones de développement des biotechnologies	40 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	1
• Nutraceutiques et aliments fonctionnels	40 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	1
• Carrefours de l'innovation	40 % (aucun plafond)	Accroissement de la masse salariale	1
• Zone de commerce international de Montréal à Mirabel[1]	30 % (max. 12 000 $)	Salaires versés	16
	25 %	Coût des équipements et coût de construction d'un bâtiment stratégique	
TOTAL			**114**

(1) S'ajoute à cette aide un congé fiscal d'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de cotisations des employeurs au Fonds des services de santé (FSS).

Le respect des engagements antérieurs

L'arrêt de la délivrance des nouvelles attestations dans les sites désignés s'accompagne du respect par le gouvernement des engagements antérieurs.

Les entreprises actuellement titulaires d'une attestation dans ces sites désignés continueront de bénéficier des avantages fiscaux définis par le gouvernement. Environ 550 entreprises, dont près de 80 % sont des PME, pourront ainsi continuer à bénéficier de ces avantages.

Cette ouverture s'impose : les entreprises concernées ont déjà supporté des coûts d'implantation, parfois substantiels, en échange des engagements d'aide fiscale pris par le gouvernement. Elles ont élaboré des plans d'affaires fondés en partie sur les aides fiscales dont elles bénéficient.

Par ailleurs, il importe pour le nouveau gouvernement que des engagements pris au nom du Québec soient respectés, même si les politiques mises en œuvre ont entre temps été modifiées. Il s'agit d'une règle d'éthique vis-à-vis les différents partenaires privés dont l'investissement est déjà réalisé, mais également du souci de maintenir la valeur des engagements du Québec, au plan international.

1.2 La suppression de certaines mesures fiscales pour l'investissement

Afin d'inciter les entreprises à investir, le Québec offrait jusqu'à ce jour deux mesures généralement liées – soit l'amortissement accéléré et le congé de taxe sur le capital de deux ans.

L'amortissement accéléré de certains biens

Cette mesure consistait à autoriser l'amortissement, dès la première année, de 125 % de la valeur d'une dépense d'investissement effectuée notamment à l'égard du matériel de fabrication et de transformation.

On constate que cette mesure n'a pas eu les effets escomptés.

- Son impact financier sur les entreprises bénéficiaires est peu élevé, en raison du faible taux de l'impôt sur le revenu des sociétés appliqué par le Québec (8,9 %).

- Par définition, cette mesure ne profite aux entreprises qu'au moment où elles réalisent un bénéfice. Il s'agit d'entreprises rentables, qui auraient procédé à la dépense d'investissement en tout état de cause, puisqu'elles disposaient des moyens financiers nécessaires pour l'effectuer.

- Depuis la mise en place de cette mesure, on s'est rendu compte que l'amortissement accéléré n'avait pas eu d'effet marqué sur le comportement des entreprises québécoises, en matière d'acquisition de machinerie et d'équipement.

Pour ces raisons, le gouvernement a décidé d'abolir l'amortissement accéléré et de ramener le régime applicable au Québec à celui qui prévaut ailleurs au Canada pour le type de biens visés, soit à un amortissement généralement égal à 15 % la première année de l'investissement et à 30 % les années suivantes, jusqu'à concurrence du coût du bien.

Le congé de taxe sur le capital de deux ans

Un congé de taxe sur le capital de deux ans est offert à l'égard des mêmes biens que ceux visés par l'amortissement accéléré.

Pour des raisons analogues, le gouvernement a décidé de mettre fin à cette mesure.

Le régime devient donc équivalent à celui qui est appliqué dans les provinces prélevant une taxe sur le capital.

À terme, l'objectif du gouvernement de réduire significativement la taxe sur le capital aura une portée beaucoup plus générale et stimulera plus efficacement les investissements.

Le crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D

Indépendamment des deux mesures précédentes, le gouvernement avait instauré une autre disposition fiscale pour l'investissement – soit le crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D.

Cette mesure représentait une bonification additionnelle au régime fiscal favorisant la R-D. Le gouvernement y met fin dans le cadre du *Discours sur le budget 2003-2004*.

— Il s'agissait d'une mesure à durée déterminée, devant normalement prendre fin le 30 juin 2004. Le gouvernement devance ainsi la fin de la mesure.

— L'application de cette mesure faisait en sorte que le risque pris par le gouvernement représentait plus de la moitié des dépenses de R-D admissibles. Le risque pris par l'entreprise était en fait très limité, si l'on tenait compte par ailleurs de la participation fédérale. Il s'agissait d'une situation inappropriée, qui ne pouvait être maintenue.

TABLEAU 4

IMPACTS DE LA SUPPRESSION DE CERTAINES MESURES FISCALES POUR L'INVESTISSEMENT

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	**Assiette**	
• Abolition de l'amortissement accéléré		Coût des équipements	76
– Taux actuel[1]	125 %		
– Nouveaux taux[2]			
• 1re année	15 %		
• Autres années	30 %		
• Abolition du congé de taxe sur le capital de deux ans	0 % à 0,6 %	Coût des équipements et autres biens	10
• Abolition du crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D	15 %	Accroissement des dépenses de R-D[3]	22
TOTAL			**108**

(1) Effet cumulé de l'amortissement accéléré de 100 % et de la déduction supplémentaire de 25 %. Applicable dans l'année d'acquisition.
(2) Taux applicables au matériel de fabrication et de transformation.
(3) Augmentation par rapport à la moyenne des trois années antérieures.

1.3 La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement

Jusqu'à ce jour, certaines institutions financières et certains fonds d'investissement bénéficiaient d'exemptions fiscales. Ces exemptions sont supprimées.

Les institutions financières

Des mesures d'exonération fiscale ont été définies en faveur des caisses d'épargne et de crédit et de certaines banques, afin de leur permettre de relever leur rendement.

— Les caisses d'épargne et de crédit bénéficiaient ainsi d'un taux d'imposition réduit (5,75 % au lieu de 8,9 %) sur une portion de leur revenu imposable et d'une déduction de base du capital versé (300 000 $ par caisse).

— Certaines banques pouvaient se prévaloir d'une exonération de 500 millions de dollars du capital versé.

Le *Discours sur le budget 2003-2004* annonce l'abolition de ces mesures. En effet, le rendement actuel de ces institutions financières ne justifie pas les avantages dont elles bénéficiaient, par rapport à leurs concurrents.

Les fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins

Les fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins bénéficiaient, jusqu'à ce jour, d'une exonération de l'impôt sur le revenu. Une telle exonération avait été mise en place afin de faciliter le démarrage de ces fonds.

Ce privilège n'a plus lieu d'être maintenu, et le gouvernement procède à sa suppression.

— Les fonds de travailleurs, comme Capital régional et coopératif Desjardins, ont largement dépassé le stade du lancement et du démarrage.

— Les autres provinces, comme le gouvernement fédéral, imposent les fonds de cette nature.

— En fait, et comme c'est déjà le cas actuellement, le développement de ces fonds doit s'appuyer sur une gestion active et dynamique de leur portefeuille financier, plutôt que sur les avantages fiscaux auxquels le gouvernement a décidé de mettre fin.

TABLEAU 5

IMPACTS DE LA SUPPRESSION DE CERTAINES EXEMPTIONS ACCORDÉES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	**Assiette**	
▪ Abolition de la déduction du capital versé de certaines banques[1]	0 % à 1,2 %	500 M$ de capital versé	8
▪ Caisses d'épargne et de crédit :			
– Abolition du taux réduit d'imposition à l'impôt sur le revenu	5,75 % à 8,9 %	Portion des bénéfices inférieurs à 5 % des dépôts et parts sociales	6
– Abolition de la déduction de base du capital versé	0 % à 1,2 %	300 000 $ de capital versé	2
▪ Abolition de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins	0 % à 8,9 %	Revenu imposable	10
TOTAL			**26**

(1) Actif mondial inférieur à 100 milliards de dollars.

2. Les limitations apportées à certaines dépenses fiscales

Comme on vient de le voir, le gouvernement procède à la suppression de certaines mesures fiscales, couvrant un large champ d'activités. Pour la quasi totalité des dépenses fiscales restantes, le gouvernement a décidé d'y apporter immédiatement certaines limites, avant d'en analyser de façon approfondie la portée et l'efficacité.

Ces dépenses fiscales peuvent être rangées dans deux groupes :

- Le gouvernement réduit l'ensemble des crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux applicables aux entreprises.

- Le gouvernement procède à une limitation des dépenses fiscales destinées à faciliter la capitalisation des entreprises et décrète un moratoire sur l'aide aux projets majeurs d'investissement.

Par ailleurs, le gouvernement entend réduire d'autres avantages fiscaux, touchant notamment les personnes à hauts revenus.

2.1 La réduction des taux des crédits d'impôt, des déductions et des congés fiscaux

Le Québec accorde aux entreprises des avantages fiscaux dans plusieurs secteurs ou types d'activité. Ces avantages prennent la forme de crédits d'impôt, de déductions ou de congés fiscaux. Ils sont généralement plus élevés que dans les autres juridictions. Dans plusieurs cas même, ils n'existent qu'au Québec.

Il importe pour le gouvernement de procéder à une réévaluation en profondeur de ces différents avantages fiscaux. Dans l'immédiat, et afin de stabiliser les finances publiques, le gouvernement procède à une réduction générale des taux applicables.

- Les taux de quinze crédits d'impôt ou déductions sont diminués de 25 %. La portée de sept congés fiscaux est également réduite de 25 %.

- Pour ce qui est de l'aide fiscale apportée à la R-D et à la culture, les taux des crédits d'impôt sont diminués de 12,5 %.

La réduction de 25 % de certains crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux

La réduction de 25 % est une mesure globale, qui s'applique à vingt-deux avantages fiscaux dont il est nécessaire de réévaluer l'efficacité. Ces avantages s'appliquent à toutes sortes de secteurs d'activité. Ils concernent aussi bien la production de titres multimédias et les stages en milieu de travail que le secteur financier ou les activités de transformation dans les régions ressources. Cinq d'entre eux sont des dépenses fiscales instaurées dans le cadre du régime d'imposition des particuliers[3].

- Si on prend l'exemple du crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources, le taux applicable est dorénavant réduit de 40 % à 30 %.

- Dans le cas des congés fiscaux, leur portée est également réduite de 25 %. Une société admissible à l'un de ces congés fiscaux bénéficiera d'un avantage correspondant à 75 % de ce dont elle pouvait profiter jusqu'à ce jour.

[3] Il s'agit du régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs, des actions accréditives (secteur minier), des congés fiscaux à certains employés étrangers, du congé pour marin affecté au transport international de marchandises et du congé partiel d'impôt pour les employés des centres financiers internationaux.

Cette réduction de 25 % de certains crédits d'impôt et congés fiscaux ne remet pas en cause la compétitivité des entreprises concernées.

Si l'on prend l'exemple du crédit d'impôt relatif aux ressources, le régime québécois demeure plus généreux qu'ailleurs au Canada. Après la réduction de 25 %, le crédit d'impôt relatif aux ressources pourra atteindre 45 % au Québec. Ailleurs au Canada, seuls le Yukon et la Colombie-Britannique accordent aux entreprises un crédit d'impôt à l'exploration, et ce crédit s'établit respectivement à 25 % et 20 %.

TABLEAU 6

IMPACTS DE LA RÉDUCTION DE 25 % DES TAUX DE CRÉDITS D'IMPÔT, DÉDUCTIONS ET CONGÉS FISCAUX

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	Assiette	
Crédits d'impôt			
• Services d'adaptation technologique	40 % à 30 %	Frais engagés pour services de veille et transferts technologiques	1
• Design			2
– Petites ou moyennes	40 % à 30 %	Salaires versés	
– Grandes	20 % à 15 %	Salaires versés	
• Stage en milieu de travail	40 % à 30 %	Salaires versés	4
• Production de titres multimédias			6
– Français	50 % à 38 %	Salaires versés	
– Autres langues	40 % à 30 %	Salaires versés	
• Entreprises de chemin de fer	75 % à 57 %	Taxes foncières versées	4
• Construction ou transformation de navires	50 % à 38 %	Salaires versés	3
• Crédit relatif aux ressources	60 % à 45 %	Dépenses d'exploration	11
• Vallée de l'aluminium[1]	40 % à 30 %	Accroissement de la masse salariale	3
• Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec[1]	40 % à 30 %	Accroissement de la masse salariale	1
• Activités de transformation dans les régions ressources[1]	40 % à 30 %	Accroissement de la masse salariale	19
• Déclaration de pourboires	100 % à 75 %	Cotisations d'employeurs versées[2]	9
• Mesures concernant le secteur financier[3]	40 % à 30 %	Salaires versés	1
• Centres de développement des biotechnologies[4]	40 % à 30 %	Salaires versés, coût des équipements et frais d'utilisation d'installations de recherche	3
Déductions			
• Régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs[5]		Valeur du placement	1
– Petites ou moyennes	125 % à 94 %		
– Grandes	100 % à 75 %		
• Actions accréditives	175 % à 131 %	Actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2004	2
Congés fiscaux			
• Nouvelles sociétés	100 % à 75 %	Congé fiscal complet de 5 ans[6]	16
• PME manufacturières dans les régions ressources éloignées	100 % à 75 %	Congé fiscal complet de 10 ans[7]	13
• Centres financiers internationaux (CFI)	100 % à 75 %	Congé fiscal complet[7]	7
• Bourse de valeurs ou chambre de compensation de valeurs	100 % à 75 %	Congé fiscal complet[7]	1
• Congés fiscaux à certains employés étrangers	100 % à 75 %	Salaires versés	3
• Congé pour marin affecté au transport international de marchandises	100 % à 75 %	Salaires versés	1
• Congé partiel d'impôt pour les employés des CFI	50 % à 38 %	Salaires versés	3
TOTAL			**114**

Note : Pour les fins de la présentation du tableau, les taux résultant de l'application des mesures de resserrements sont arrondis.

(1) Incluant l'impact financier dû à l'abolition du volet « Fabrication d'équipements spécialisés » du crédit d'impôt.

(2) Comprend les cotisations d'employeurs à la Régie des rentes du Québec, au FSS, à l'assurance-emploi, à la Commission des normes du travail et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et autres cotisations attribuables aux pourboires.

(3) Crédits d'impôt remboursables pour l'apprentissage d'employés spécialisés de CFI, pour les gestionnaires de fonds et pour les analystes financiers spécialisés dans les titres de sociétés québécoises ou dans les instruments financiers dérivés.

(4) S'ajoute à cette aide un congé fiscal d'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de cotisations des employeurs au FSS.

(5) Dans le cadre d'un programme d'investissement pour travailleurs, les taux sont bonifiés.

(6) Des limites de taille s'appliquent dans le calcul de l'aide fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la cotisation au FSS.

(7) Impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisations au FSS.

La réduction de 12,5 % des crédits d'impôt concernant la R-D et la culture

Dans deux secteurs d'activité, soit la R-D et la culture, le gouvernement réduit l'aide fiscale de 12,5 %. Ces deux secteurs correspondent en effet à des activités que le gouvernement considère comme particulièrement stratégiques ou déterminantes, et pour lesquelles il souhaite que les entreprises québécoises continuent de bénéficier d'un avantage marqué.

Les activités de R-D

Le gouvernement réduit de 40 % à 35 % le taux des crédits d'impôt applicables aux PME, et de 20 % à 17,5 % les crédits d'impôt concernant les grandes sociétés. Malgré cette réduction, le régime québécois demeure des plus compétitifs, tel qu'illustré dans les graphiques 2 et 3.

L'appui à la R-D s'impose, en raison à la fois des risques encourus par les entreprises et de l'impact des efforts de recherche et développement sur la productivité – et donc sur la création de richesse.

- Les entreprises qui investissent dans la recherche et développement courent des risques élevés, par rapport aux entreprises effectuant des investissements dans des activités de commercialisation.

- Ces activités sont pourtant essentielles pour assurer le progrès technologique, qui constitue lui-même l'un des principaux facteurs de croissance de la productivité. On comprend ainsi pourquoi les pays industrialisés apportent tous un soutien à la recherche et développement.

Cette diminution ne remet pas en cause l'objectif du gouvernement : il faut accroître la part du PIB consacrée à la recherche et développement. La fiscalité n'est pas le seul outil pouvant être utilisé pour atteindre cet objectif. D'autres outils sont également utilisés, et ils feront l'objet d'une analyse et d'une révision complètes.

La culture

Dans le secteur culturel, les crédits d'impôt constituent un levier essentiel à la croissance et au développement des activités. Pour cette raison, le gouvernement abaisse à 12,5 % la réduction des taux de cinq crédits d'impôt actuellement applicables.

TABLEAU 7

IMPACTS DE LA RÉDUCTION DE 12,5 % DES TAUX DE CRÉDITS D'IMPÔT

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	**Assiette**	
• Recherche scientifique et développement expérimental		Salaires versés / contrats de recherche	63
– Petites ou moyennes[1]	40 % à 35 %		
– Grandes	20 % à 17,5 %		
• Culture			
– Production cinématographique et télévisuelle québécoise[2]			21
• Long métrage	45 % à 39 %	Salaires versés	
• Télévision	33 1/3 % à 29 %	Salaires versés	
– Doublage de films	33 1/3 % à 29 %	Salaires versés	1
– Production d'enregistrements sonores	33 1/3 % à 29 %	Salaires versés	1
– Production de spectacles	33 1/3 % à 29 %	Salaires versés	1
– Édition de livres			1
• Frais préparatoires	40 % à 35 %	Salaires versés	
• Frais d'impression	30 % à 26 %	Salaires versés	
TOTAL			**88**

Note : Pour les fins de la présentation du tableau, les taux résultant de l'application des mesures de resserrements sont arrondis.

(1) Une PME est une société dont l'actif est inférieur à 25 millions de dollars.

(2) Incluant l'impact de l'exclusion des productions admissibles, des activités telles que : télévision réalité, métrages d'archives et certaines émissions de variétés et magazines.

GRAPHIQUE 2

COÛT NET D'UNE DÉPENSE DE 1 000 $ EN R-D (APRÈS IMPÔT) POUR LES PME

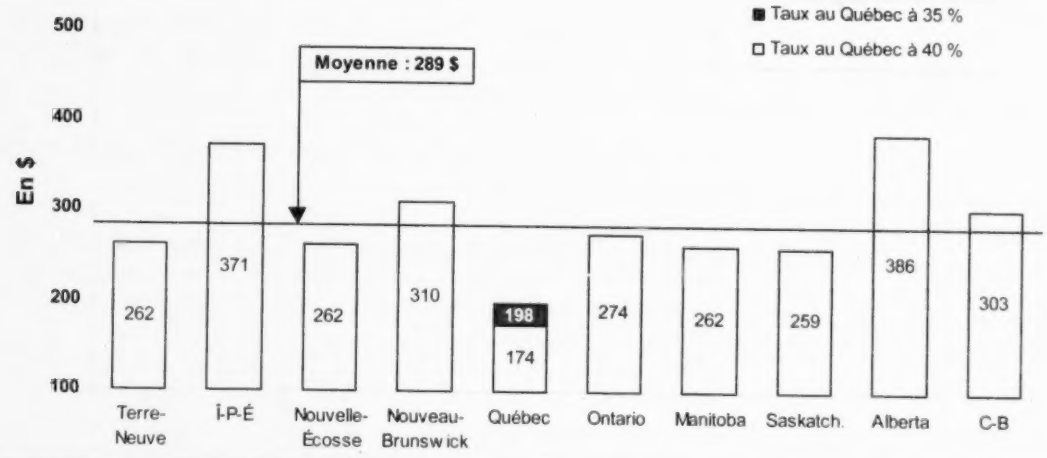

Hypothèses : 1) Les entreprises sont rentables.
2) Investissement en R-D de 800 $ en salaire et de 200 $ en équipement.

GRAPHIQUE 3

COÛT NET D'UNE DÉPENSE DE 1 000 $ EN R-D (APRÈS IMPÔT) POUR LES GRANDES ENTREPRISES

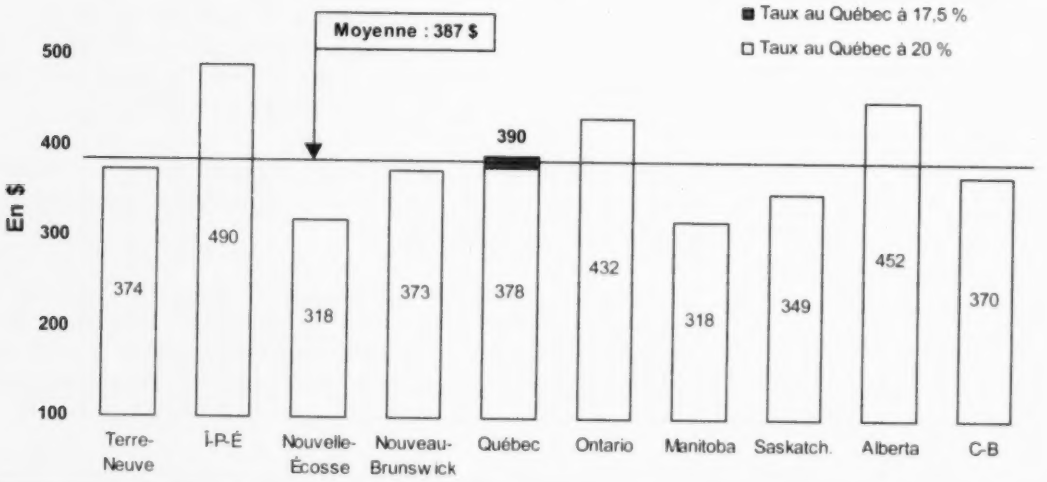

Hypothèses : 1) Les entreprises sont rentables.
2) Investissement en R-D de 800 $ en salaire et de 200 $ en équipement.

2.2 *La limitation des dépenses fiscales destinées à la capitalisation des entreprises et aux projets majeurs d'investissement*

Afin de contribuer à la stabilisation de la situation financière, le gouvernement apporte deux séries de limitations aux dépenses fiscales visant à favoriser la capitalisation des entreprises.

Les avantages consentis aux fonds de travailleurs et à Capital régional et coopératif Desjardins

L'appui apporté par le gouvernement au démarrage puis au développement des fonds de travailleurs et de Capital régional et coopératif Desjardins visait à constituer au Québec une enveloppe de capital de risque.

L'un des appuis consentis à ces organismes consiste à offrir un avantage fiscal aux contribuables qui y investissent. Cependant, la progression des fonds de travailleurs et de Capital régional et coopératif Desjardins a entraîné une croissance rapide des dépenses fiscales correspondantes.

Afin de restreindre le coût de l'aide fiscale, le gouvernement a décidé de limiter pour un an le montant des émissions de ces fonds. Cette limitation est cependant appliquée en assouplissant par ailleurs les règles d'investissement des fonds, de telle sorte que les investissements effectués soient moins affectés.

Les incitatifs à l'investissement concernant les particuliers

Trois incitatifs ont été mis en place par le gouvernement du Québec afin d'encourager les particuliers à investir dans les entreprises québécoises. Il s'agit des déductions octroyées aux particuliers qui investissent dans le cadre du régime d'épargne-actions, d'une société de placements dans l'entreprise québécoise ou d'un régime d'investissement coopératif.

Le gouvernement décide d'appliquer un moratoire aux émissions effectuées dans le cadre de ces régimes – à l'exception de celles réalisées par les coopératives de travailleurs.

Ce moratoire permettra de dégager des économies, qui contribueront à stabiliser la situation financière du Québec. Par ailleurs, le gouvernement engage une révision de ces mesures d'aide à la capitalisation des entreprises, afin d'en évaluer la pertinence et la complémentarité.

Le congé fiscal pour projets majeurs d'investissement

Cette mesure permet à une entreprise qui réalise au Québec un « projet majeur d'investissement » de bénéficier d'un congé fiscal d'une durée de dix ans.

- Un projet majeur d'investissement est un investissement impliquant au moins 300 millions de dollars ou une croissance minimale de la masse salariale de 15 millions de dollars.

- Le congé consiste en une exemption d'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé, relativement aux activités liées au projet d'investissement.

Le gouvernement respectera les engagements pris. Par contre, aucun congé fiscal ne sera accordé à de nouveaux projets présentés à compter du jour du présent Discours sur le budget.

Ce moratoire s'accompagnera d'une analyse en profondeur de l'efficacité et de la portée de la mesure.

TABLEAU 8

IMPACTS DE LA LIMITATION DES DÉPENSES FISCALES DESTINÉES À LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES ET AUX PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	**Assiette**	
Capitalisation des entreprises			
Crédits d'impôt			
• Fonds de travailleurs	15 %	Plafond des émissions pour un an FSTQ : 600 M$ Fondaction : 50 M$	41
• Capital régional et coopératif Desjardins	50 %	Plafond des émissions pour un an : 75 M$	37
Déductions			
• Régime d'épargne-actions		Moratoire sur les nouveaux placements	20
– Titre d'une société dont l'actif est inférieur à 350 M$	100 %		
– Titre d'une société à capital de risque à vocation régionale	150 %		
• Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise		Moratoire sur les nouveaux placements	8
– Titre d'une PME dont l'actif est inférieur à 25 M$	150 %		
– Titre d'une PME dont l'actif se situe entre 25 M$ et 50 M$	125 %		
• Régime d'investissement coopératif, à l'exception des coopératives de travailleurs		Moratoire sur les nouveaux placements	7
– Petites ou moyennes	125 %		
– Grandes	100 %		
Projets majeurs d'investissement			
• Projets majeurs d'investissement	Congé fiscal complet[1]	Moratoire pour les nouveaux projets	40
TOTAL			**153**

Note : Pour les fins de la présentation du tableau, les taux résultant de l'application des mesures de resserrements sont arrondis.
(1) Impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisations au FSS.

2.3 La réduction d'autres avantages fiscaux touchant notamment les personnes à hauts revenus

Certaines dépenses fiscales instaurées en faveur des particuliers sont étroitement liées au fonctionnement de l'entreprise. Dans l'exercice de resserrement des dépenses fiscales qu'il a réalisé, le gouvernement a décidé d'apporter des limitations à deux de ces dépenses fiscales, soit la déduction pour options d'achat de titres et la déduction pour frais de représentation.

Les déductions pour options d'achat de titres

À l'heure actuelle, les entreprises peuvent offrir à leurs employés, dans le cadre de leur politique de rémunération, des options d'achat d'actions ou de parts d'une fiducie de fonds commun de placements. Les employés bénéficiant de ce régime doivent inclure dans leurs revenus un avantage égal à la différence entre la valeur des titres lors de l'acquisition et le montant payé pour les acquérir. Les employés bénéficient cependant d'une déduction égale à la moitié de cet avantage.

Sur le fond, de nombreux arguments militent en faveur de ce type de rémunération. La rémunération sous forme d'options d'achat de titres permet aux entreprises de stimuler l'initiative, ainsi que d'attirer ou de retenir le personnel spécialisé en l'intéressant par ailleurs aux résultats des efforts qu'il consent.

Cependant, au cours des dernières années, certaines entreprises ont accordé des bénéfices extraordinaires à leurs dirigeants sous cette forme. Le gouvernement considère que le principe de la rémunération sous forme d'achat de titres ne doit pas s'appliquer aux dépens d'une équité dans l'imposition – alors que dans le même temps, le salaire des employés de l'entreprise est pleinement imposé.

Pour cette raison, le gouvernement a décidé, dans le cadre du *Discours sur le budget 2003-2004*, de réduire de 25 % la déduction pour options d'achat de titres. Cette déduction est donc portée de 50 % à 37,5 %.

L'introduction d'un plafond aux frais de représentation

Le régime fiscal des particuliers comme celui des entreprises autorisent la déduction des frais de représentation. Cette déduction permet de reconnaître l'existence de dépenses engagées pour gagner un revenu, et de les déduire dans le calcul du revenu. Actuellement, et sauf exceptions, le contribuable – particulier en affaires ou société – peut déduire de son revenu 50 % de ses dépenses en nourriture, en boissons et en divertissements.

Le seul fait que ces dépenses soient déductibles ne devrait pas inciter à en abuser. Le gouvernement a décidé de conserver cette déduction, mais de prévoir dorénavant un plafond : la déduction de 50 % s'appliquera tant que les dépenses représentent moins de 1 % du chiffre d'affaires du contribuable. Des règles particulières seront prévues pour éviter de pénaliser indûment certains secteurs d'activité économique.

TABLEAU 9

IMPACTS DE LA RÉDUCTION D'AUTRES AVANTAGES FISCAUX TOUCHANT NOTAMMENT LES PERSONNES À HAUTS REVENUS

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de $)
	Taux	Assiette	
Déductions			
• Options d'achat de titres	50 % à 37 ½ %	Avantage imposable : écart entre la valeur du titre lors de son acquisition et le montant payé pour l'acquérir	13
• Frais de représentation	50 % des frais déductibles[(1)], introduction d'un plafond égal à 1 % du chiffre d'affaires	Frais de repas, de boissons et de divertissements	10
TOTAL			**23**

(1) Certains frais liés à des activités culturelles sont déductibles à 100 %, telles que les abonnements à des concerts présentés au Québec.

Conclusion

En remettant en cause les dépenses fiscales effectuées en faveur des entreprises, le gouvernement donne suite aux orientations qu'il a clairement énoncées quant au rôle de la fiscalité dans le soutien au développement des entreprises.

Pour le gouvernement, au plan fiscal, la meilleure façon d'aider les entreprises dans leurs activités et leur croissance consiste à alléger les charges qui pèsent sur elles. Cet allégement doit être effectué de façon non discriminatoire, en définissant des mesures d'application générale. Cette politique d'allégement fiscal permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises, tout en respectant la neutralité de l'impôt.

On ne doit pas s'interdire la possibilité d'utiliser des mesures plus spécifiques de soutien, s'il apparaît qu'un allégement global de la fiscalité ne répond pas à certains besoins particuliers. Mais le recours aux dépenses fiscales – puisque c'est de cela qu'il s'agit – doit rester limité, et les résultats obtenus constamment réévalués.

Le *Discours sur le budget 2003-2004* permet au gouvernement de commencer immédiatement la mise en œuvre de ces orientations. Certains gestes ont dû être accélérés et d'autres retardés, en raison de l'absolue nécessité de stabiliser au préalable la situation des finances publiques.

La réflexion en profondeur sur les dépenses fiscales ne fait cependant que commencer : dès l'automne, le gouvernement entame la réingénierie de l'État québécois, et l'un des six grands travaux qui en préciseront les modalités sera consacré à la simplification et à l'allégement du fardeau fiscal. C'est dire que l'analyse des dépenses fiscales sera partie intégrante du processus de réforme de l'État.

TABLEAU 10

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2003-2004	**Pleine année**
SUPPRESSION DE CERTAINES MESURES FISCALES		
1. Fin des sites désignés : arrêt des nouvelles attestations		
Cité du multimédia	6	18
Carrefours de la nouvelle économie	8	30
Cité du commerce électronique	3	11
Centres de développement des technologies de l'information	4	9
Centre national des nouvelles technologies de Québec	–	3
Cité de l'optique	–	2
Technopôle Angus	–	1
Zone de commerce électronique	6	21
Zones de développement des biotechnologies	–	1
Nutraceutiques et aliments fonctionnels	–	1
Carrefours de l'innovation	–	1
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	–	16
Sous-total	**27**	**114**
2. Suppression de certaines mesures fiscales pour l'investissement		
Abolition de l'amortissement accéléré de certains biens	12	76
Abolition du congé de taxe sur le capital de deux ans	2	10
Abolition du crédit basé sur l'accroissement des dépenses de R-D	4	22
Sous-total	**18**	**108**
3. Suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement		
Abolition de la déduction du capital versé de certaines institutions financières	3	8
Caisses d'épargne et de crédit :		
– Abolition du taux réduit d'imposition	2	6
– Abolition de la déduction du capital versé	1	2
Abolition de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins	–	10
Sous-total	**6**	**26**
Sous-total des suppressions de certaines mesures fiscales	**51**	**248**

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2003-2004	Pleine année
LIMITATIONS APPORTÉES À CERTAINES MESURES FISCALES		
4. Réduction des crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux		
4.1 Réduction de 25 % de l'aide fiscale		
Crédits d'impôt et déductions		
Services d'adaptation technologique	–	1
Design	–	2
Stage en milieu de travail	1	4
Production de titres multimédias	2	6
Entreprises de chemin de fer	1	4
Construction ou transformation de navires	1	3
Crédit relatif aux ressources (exploration minière)	3	11
Vallée de l'aluminium [1]	–	3
Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec[1]	–	1
Activités de transformation dans les régions ressources[1]	2	19
Déclaration de pourboires	2	9
Mesures concernant le secteur financier	–	1
Centres de développement des biotechnologies	–	3
Régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs	–	1
Actions accréditives	–	2
Congés fiscaux		
Nouvelles sociétés	5	16
PME manufacturières dans les régions ressources éloignées	2	13
Centres financiers internationaux (CFI)	1	7
Bourse de valeurs ou chambre de compensation de valeurs	–	1
Congés fiscaux à certains employés étrangers	–	3
Congé pour marin affecté au transport international de marchandises	–	1
Congé partiel d'impôt pour les employés de CFI	1	3
4.2 Réduction de 12,5 % des taux de crédits d'impôt		
Recherche scientifique et développement expérimental	14	63
Culture		
Production cinématographique et télévisuelle québécoise[2]	3	21
Doublage de films	–	1
Production d'enregistrements sonores	–	1
Production de spectacles	–	1
Édition de livres	–	1
Sous-total	**38**	**202**

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2003-2004	**Pleine année**
5. Limitation des mesures fiscales destinées à la capitalisation des entreprises et aux projets majeurs d'investissement		
Fonds de travailleurs : limitation temporaire de l'aide	11	41
Capital régional et coopératif Desjardins : limitation temporaire de l'aide	3	37
Régime d'épargne-actions : moratoire	2	20
Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise : moratoire	1	8
Régime d'investissement coopératif : moratoire, à l'exception des coopératives de travailleurs	1	7
Projets majeurs d'investissement : moratoire pour les nouveaux projets	–	40
Sous-total	**18**	**153**
6. Réduction d'autres avantages fiscaux touchant notamment les personnes à hauts revenus		
Déduction pour options d'achat de titres	–	13
Frais de représentation : plafond à 1 % du chiffre d'affaires	–	10
Sous-total	**–**	**23**
Sous-total des limitations apportées à certaines mesures fiscales	**56**	**378**
Total des resserrements	**107**	**626**
TAXE SUR LE CAPITAL		
Report de la baisse de taxe	47	198
Hausse de l'exemption de 250 000 $ à 600 000 $	-15	-65
Sous-total de la taxe sur le capital	**32**	**133**
IMPACT TOTAL DES MESURES FISCALES	**139**	**759**

(1) Incluant la mesure de resserrement liée au volet « Fabrication d'équipements spécialisés » du crédit d'impôt.
(2) Incluant les mesures de resserrements liées au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle.

TABLEAU 11

IMPACT FINANCIER DES RESSERREMENTS SUR L'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES
(en millions de dollars)

	Aide fiscale avant		Impact sur une pleine année[1]		
	2003	2004-05[P]	Resserrements	Aide fiscale après	Réduction en %
Suppression de certaines mesures fiscales	**614**	**677**	**-242**	**435**	**-36**
▪ Fin des sites désignés : arrêt des nouvelles attestations	394	451	-114	337	-25
▪ Suppression de certaines mesures fiscales pour l'investissement	199	190	-108	82	-57
▪ Suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et au fonds d'investissement	21	36	-20	16	-56
Limitations apportées à certaines mesures fiscales	**1 411**	**1 471**	**-339**	**1 132**	**-23**
▪ Réduction des crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux	946	1 009	-186	823	-18
– Recherche et développement	494	492	-63	429	-13
– Culture	110	112	-25	87	-22
– Régions	134	153	-39	114	-25
– Autres crédits d'impôt	73	81	-22	59	-27
– Congés fiscaux	135	171	-37	134	-22
▪ Limitation des mesures destinées à la capitalisation des entreprises et aux projets majeurs d'investissement	304	342	-153	189	-45
▪ Autres mesures d'aide fiscale aux entreprises	161	120	–	120	0
TOTAL - AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES	**2 025**	**2 148**	**-581**	**1 567**	**-27**
Autres mesures fiscales liées au régime d'imposition des sociétés	**627**	**691**	**-19**	**672**	**-3**
▪ Mesures d'harmonisation avec le gouvernement fédéral[2]	247	248	–	248	0
▪ Mesures présentées à titre informatif[3]	269	280	–	280	0
▪ Autres mesures	78	130	-15	115	-12
▪ Frais de représentation : plafond à 1 % du chiffre d'affaires	33	33	-4	29	-12
TOTAL - DÉPENSES FISCALES AUX ENTREPRISES	**2 652[4]**	**2 839**	**-600**	**2 239**	**-21**
Réduction d'autres avantages fiscaux touchant notamment les personnes à hauts revenus	**140**	**143**	**-26**	**117**	**-18**
▪ Régime d'imposition des particuliers[5]	79	81	-20	61	-25
▪ Frais de représentation : plafond à 1 % du chiffre d'affaires	61	62	-6	56	-10
TOTAL	**2 792**	**2 982**	**-626**	**2 356**	**-21**
Taxe sur le capital			**-133**		
TOTAL DES RESSERREMENTS			**-759**		

P : Prévision.

(1) Illustration de l'impact des mesures de resserrements sur une pleine année appliqué aux aides fiscales estimées pour 2004-2005.

(2) Par exemple, inclusion partielle des gains en capital (213 M$), déductibilité des dons : dons de bienfaisance et aux gouvernements (22 M$).

(3) Par exemple, report des pertes autres qu'en capital (200 M$), report des pertes en capital (33 M$).

(4) Comprend les dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés (2 397 M$), telles que présentées dans le document *Dépenses fiscales - Édition 2003*, de même que les mesures fiscales destinées à la capitalisation des entreprises liées au régime d'imposition des particuliers (255 M$).

(5) Comprend les dépenses fiscales liées aux congés fiscaux à certains employés étrangers, au congé pour marin affecté au transport international des marchandises, au congé partiel d'impôt pour les employés de centres financiers internationaux et à la déduction pour options d'achat de titres.

Finances
Québec

Imprimé au Québec, Canada